ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 27-Apr-2017, 11:55
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

6 septembre 2016
Journée d'audience n° 451

Devant les juges :
YA Sokhan, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)

Pour la Chambre de première instance :
CHEA Sivhoang
Roger PHILLIPS

Pour le Bureau des co-procureurs :
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
SONG Chorvoin

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
LIV Sovanna
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour les parties civiles :
CHET Vanly
Marie GUIRAUD
HONG Kimsuon
LOR Chunthy
PICH Ang
SIN Soworn
VEN Pov

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me KONG Sam Onn	Khmer
Me PICH Ang	Khmer
M. le juge Président YA Sokhan	Khmer

PROCÈS-VERBAL

(Début de l'audience: 08h59)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir.

L'audience est ouverte.

Comme prévu, aujourd'hui seront présentés des documents clés concernant la réglementation du mariage. Cette présentation de documents clés durera deux jours.

Aujourd'hui, la parole sera donnée à l'Accusation et aux co-avocats principaux pour les parties civiles <pour qu'ils présentent leurs documents clés>.

Le jeudi 8 septembre, des réponses pourront être présentées.

Je prie le greffe de faire rapport sur la présence des parties et autres personnes à l'audience d'aujourd'hui.

LA GREFFIÈRE:

Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties sont présentes, sauf Me Doreen Chen, co-avocate internationale de Nuon Chea. Elle sera absente aujourd'hui pour des raisons de santé.

Nuon Chea se trouve dans la cellule du sous-sol, ayant renoncé à son droit d'être présent dans le prétoire. Le document de renonciation pertinent a été remis au greffe.

Merci.

[09.01.25]

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, Madame la greffière.

La Chambre doit se prononcer sur une requête de Nuon Chea.
Celui-ci a fait remettre à la Chambre un document de renonciation daté du 6 septembre 2016. Il est indiqué qu'en raison de son état de santé, à savoir maux de dos et de tête, il a du mal à rester longtemps assis et à se concentrer longtemps.
Pour assurer sa participation effective aux audiences <futures>, il renonce à son droit d'être dans le prétoire en ce jour.
Il indique que ses avocats l'ont informé que cette renonciation ne saurait être interprétée comme une renonciation à son droit à un procès équitable, ni à son droit de remettre en cause tout élément de preuve versé au débat ou produit devant la Chambre à quelque stade que ce soit.
[09.02.22]
La Chambre est aussi saisie d'un rapport du médecin traitant des CETC portant sur Nuon Chea et daté du 6 septembre 2016. Il y est indiqué que Nuon Chea souffre de maux de dos chroniques qui s'aggravent lorsqu'il reste longtemps assis. Le médecin recommande à la Chambre de permettre à l'accusé de suivre les débats depuis la cellule du sous-sol.
Par ces motifs et en application de la règle 81.5 du Règlement intérieur, la Chambre fait droit à la requête de Nuon Chea.
Celui-ci pourra donc suivre les débats depuis la cellule temporaire du sous-sol - et la régie est donc priée de raccorder la cellule temporaire au prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience à distance toute la journée.

Les 30 et 31 août 2016, la Chambre a fixé <par courriel> au 6 et au 8 <septembre 2016> la présentation des documents clés. Les parties ont été priées, le cas échéant, de faire savoir à la Chambre si elles souhaitaient présenter des documents ou répondre à la présentation d'autres parties.

[09.03.55]

L'Accusation et les co-avocats principaux ont répondu au courriel en faisant part de leur intention de présenter des documents clés et de faire des observations sur les documents clés des autres parties.

Les équipes de défense ont indiqué ne pas souhaiter présenter de documents clés. Mais la défense de Khieu Samphan a dit qu'elle se réservait le droit de <répondre ou de> faire des observations concernant des documents présentés par l'Accusation et les co-avocats principaux pour les parties civiles.

La Chambre a prié les parties de présenter à l'avance une liste de documents <au plus tard le 5 septembre 2016>, et, donc, l'Accusation et les parties civiles ont donné suite à cette recommandation et envoyé une liste <dans les délais impartis. Chaque partie disposera d'une demi-journée pour présenter ses documents clés>.

L'Accusation va prendre la parole en premier. Ensuite, viendra le tour des co-avocats principaux. <>

Ensuite, les équipes de défense <et> les accusés pourront répondre et réagir.

La Chambre renvoie à son mémorandum du 28 janvier 2016 - E315/2 - et à d'autres décisions - y compris E350/8.

La parole est donnée à l'Accusation.

[09.06.06]

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Merci et bonjour, Monsieur le Président.

Bonjour, Madame et Messieurs les Juges.

Bonjour aux avocats ici présents.

Les documents clés que je vais présenter au nom du Bureau des co-procureurs ce matin, et peut-être une partie de l'après-midi également, concernent la réglementation du mariage et la politique de la famille. Ce sont à la fois des documents d'époque, des études sur le sujet des mariages forcés et des violences sexuelles, ainsi que des extraits de livres et, enfin, des déclarations de témoins et de parties civiles - cependant, pas de ceux qui ont déjà témoigné ou de ceux qui devront témoigner dans les jours ou les semaines à venir.

Les documents que je vais présenter tendent à établir l'existence d'une politique nationale du régime du Kampuchéa démocratique en cette matière, avec des variantes ou des nuances selon les lieux, selon le public qui était concerné et selon les autorités locales.

[09.07.18]

Et je vais commencer par les déclarations de Nuon Chea par rapport au mariage et par rapport à son propre mariage - mariage

qui a eu lieu en 1956 et dont on retrouvera de nombreuses caractéristiques dans tous ceux qui ont été organisés pour les dizaines ou centaines de milliers de personnes cambodgiennes entre 75 et 79. Et je pense notamment aux critères de choix de l'épouse, à la rupture avec les traditions - dont l'absence de la famille proche -, d'un mariage au service de la révolution et du Parti et non pas d'un mariage aux convenances personnelles.

Les déclarations de Nuon Chea se trouvent dans le livre E3/4202 - c'est le livre de Gina Chon et de Thet Sambath intitulé en français "Derrière les champs de la mort: un dirigeant khmer rouge et l'une de ses victimes". L'extrait que je vais lire figure dans le chapitre intitulé "Le nouvel ordre mondial".

En français, c'est à la page… en fait, aux pages: 00849377 jusque 78, c'est-à-dire, si je ne me trompe pas, pages 29 et 30 du livre. En khmer, ce sont les pages: 00858253 à 54. Et, en anglais, la page 41, ERN: 00757496.

Voilà l'extrait de ce livre qui comporte des déclarations de Nuon Chea - je cite:

[09.09.22]

"L'institution du mariage fut elle aussi déformée sous les Khmers rouges pour servir les besoins du Parti. Comme ils avaient pour objectif de doubler la population, les Khmers rouges voulaient augmenter le nombre de mariages. De nombreux hommes ayant été tués pendant la guerre, les femmes étaient majoritaires dans la société cambodgienne."

Et vient alors une citation de Nuon Chea - je cite:
"Les hommes voudront toujours choisir de belles filles, c'est pourquoi nous les avons forcés à se marier avec des femmes choisies par l'Angkar."
Fin de citation.
Et la citation du livre continue - donc, ils disent que c'est Nuon Chea qui a expliqué cela:
[09.10.25]
"Les jeunes filles étaient obligées d'épouser des hommes qui avaient deux fois leur âge, et vice versa. L'avis des intéressés était sans importance. Le mariage devint une politique gouvernementale et une institution au service de la cause révolutionnaire. Pour Nuon Chea, le mariage devait servir le mouvement, lui-même s'étant marié en pensant à l'intérêt du Parti. En 1956, un an après que Pol Pot se fut marié, Nuon Chea demanda à des membres du Parti de lui trouver aussi une femme. Ma Mang, un des trois premiers membres choisis par Nuon Chea pour reconstruire le Parti, lui dit avoir une parente éloignée, Ly Kimseng, issue d'une famille de fermiers pauvres, qui pourrait lui faire une bonne épouse. Nuon Chea accepta de la rencontrer. Il se rendit en bus dans la province de Kampong Chhnang, puis marcha une vingtaine de kilomètres jusqu'au village de sa future épouse, dans la commune de Norm. La mère de Nuon Chea avait également une femme en vue pour lui, mais elle essuya le refus de son fils, car la candidate provenait d'une famille riche."

Suit une citation de Nuon Chea - je cite:

[09.12.08]

"Il est difficile de vivre avec une femme qui n'a pas le même but dans la vie. Elle n'aurait pas pu supporter de lutter avec moi."

Fin de citation.

- A-t-il dit.

Nouvelle citation, ouvrez les guillemets:

"J'ai donc choisi une personne qui avait la même détermination que moi. Peu m'importe si une fille est charmante et jolie - ce n'est pas son corps que je choisis, mais ses idées et sa personnalité."

Fin de la citation de Nuon Chea.

Je poursuis la lecture de l'extrait:

[09.12.50]

"Lorsque Nuon Chea arriva chez Ly Kimseng, celle-ci se montra trop timide pour le rencontrer et refusa de sortir. Ses parents conçurent un plan selon lequel Nuon Chea parlerait à la mère, dehors, pendant que la fille arroserait les légumes. 'J'ai presque renversé toute l'eau de mon seau', a dit Ly Kimseng, se souvenant de sa nervosité sous le regard de Nuon Chea.

Leur mariage fut célébré dans la simplicité par une petite cérémonie. Aucun des proches de Nuon Chea ne fut invité. 'J'ai juste dit à ma mère que je me mariais', a-t-il dit. 'Elle a répondu qu'elle viendrait à la fête, mais je lui ai répliqué qu'il ne fallait pas qu'elle vienne, parce que le voyage était

trop difficile. J'irai lui présenter ma femme après le mariage. Elle m'en a fait reproche et m'a demandé pourquoi je ne la laissais pas venir à la fête. Je ne la laissais pas parce que je craignais que cela fasse du tort à l'organisation.'"

Fin de citation.

Le mariage de Nuon Chea trouva un écho dans ceux de Ieng Thirith <> avec… de Ieng Sary avec Khieu Thirith et de Saloth Sar - Pol Pot - avec Khieu Ponnary, la sœur de Ieng Thirith. Et, bien sûr, ces mariages ont eu lieu un peu avant.

[09.14.36]

Dans le document E3/20, qui porte aussi la référence E3/9365 - c'est le livre d'Elizabeth Becker intitulé "When the War Was Over - Cambodia and the Khmer Rouge Revolution" -, on trouve cet extrait à la page en anglais: 00237763, c'est-à-dire à la page 58; en français: 00638335; et, en khmer: 00232074. Et je vais citer ce passage en anglais, à l'intention des interprètes:

(Interprétation de l'anglais)

Elizabeth Becker évoque le mariage de Ieng Thirith et Ieng Sary. Je vais la citer:

"Le mariage représente plus qu'un intérêt passager. Non seulement ce mariage a uni deux activistes politiques importants, mais il a aussi rassemblé la sœur aînée de Thirith - Khieu Ponnary - et Saloth Sar, ami de Sary. Ponnary était allée à Paris avec sa sœur <avec l'intention d'y obtenir un diplôme d'enseignante>. C'était une étudiante méticuleuse, plus élégante que jolie, et elle était

dotée d'un esprit percutant. Ponnary a rencontré Saloth Sar aux sessions du Cercle d'études marxistes, <auquel> sa sœur l'avait persuadée d'assister. Il n'était pas question d'un grand amour entre Saloth Sar et Ponnary, cependant, ça a été davantage qu'un mariage de commodité amicale.

[09.16.50]

Déjà convaincus de leur vocation sérieuse, Sary et Saloth Sar, comme d'autres révolutionnaires avant et après eux, avaient besoin d'épouses de confiance n'ayant pas de raison de les trahir. Désormais, les deux jeunes activistes étaient liés par le sang, ainsi que par la politique."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

Dans l'extrait précédent, Gina Chon et Thet Sambath parlent du fait que les dirigeants khmers rouges - je cite - "avaient pour objectif de doubler la population. Les Khmers rouges voulaient augmenter le nombre de mariages."

Voyons donc quelles déclarations de ces dirigeants, quels documents sous-tendent cet objectif de doubler la population, voire même de la tripler, tout en gardant à l'esprit que les relations sexuelles hors mariage étaient prohibées.

[09.17.55]

Donc, les documents que je vais présenter sont des documents qui mettent en avant le fait que le régime a besoin de davantage de main-d'œuvre par rapport à la taille de son territoire. Et c'est

dans ce but instrumentaliste-là qu'il convenait d'améliorer les conditions de vie des gens.

Commençons par une déclaration de Ieng Sary à la trente-deuxième assemblée de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa vingt-huitième séance plénière, le 11 octobre 1977.

C'est le document E3/1586 - E3/1586. Le premier extrait se trouve à la page en anglais: 00079813; en français: 00617795; il n'a pas été traduit en khmer. C'est le paragraphe 45.

Ieng Sary dit ceci:

"Le territoire du Kampuchéa démocratique dépasse cent quatre-vingt-un mille kilomètres carrés et comprend six millions d'hectares de rizières et de champs. Ses grands lacs, ses fleuves, ses étangs et ses cours d'eau sont très poissonneux. Ses forêts, son sol, son sous-sol et sa mer abondent en richesses naturelles. Il est peuplé, par contre, d'à peine huit millions d'habitants."

[09.19.33]

Au paragraphe 60 de ce même document - ERN en khmer: 00291028; en anglais: 00079815; et en français: 00617798 jusqu'à 99 -, Ieng Sary poursuit:

"La santé de notre peuple a connu une amélioration considérable. Nous avons éliminé définitivement les maladies sociales et la toxicomanie."

Un peu plus loin:

"Nous nous efforçons d'améliorer très rapidement les conditions

de vie et la santé du peuple, car nous avons besoin d'avoir une population de 15 à 20 millions d'habitants d'ici dix ans.

La débauche. La délinquance, la prostitution, le vol, le brigandage, le banditisme et les autres tares sociales du genre existant dans les pays impérialistes et dans la société des classes exploiteuses ont été fondamentalement éliminés par le grand mouvement de masse."

[09.20.52]

Paragraphe 63:

"Mais eu égard aux aspirations à long terme de notre peuple, le chemin que nous devons parcourir est encore long. Nous devons redoubler d'effort. Nous nous efforçons d'améliorer davantage encore et le plus vite possible les conditions de vie du peuple pour assurer à chacun…"

Là, il y a un mot qui est illisible en français, mais probablement… il parle probablement d'une force, une force certaine, une force solide.

Donc:

"… pour assurer à chacun une force, une bonne santé, un ardent patriotisme et pour assurer à tout notre peuple un accroissement rapide et continu afin de défendre et d'édifier rapidement un Kampuchéa prospère. Nous n'avons aucune raison de faire baisser le chiffre de notre population ou de la maintenir au niveau actuel, car avec près de huit millions d'habitants, notre population reste bien en deçà des possibilités de notre pays, qui

en a besoin de plus de 20 millions. C'est pourquoi notre objectif est de faire augmenter très rapidement notre population."

Fin de citation.

[09.22.22]

On constatera ici qu'on parle essentiellement de "besoins".

Dans une lettre aux Nations Unies six mois plus tard, le 22 avril 1978, Ieng Sary poursuit sa justification de l'instrumentalisation de la population pour défendre… - ou de l'augmentation de la population - … pour défendre et édifier le pays. Et il parle de premier succès en ce qui concerne la politique du régime d'augmentation de cette population.

C'est le document E3/1385 - E3/1385 -, qui est une note du Ministère des Affaires étrangères du Kampuchéa démocratique au Secrétaire général des Nations Unies. C'est un document ECOSOC daté du 22 avril 78.

Je vais lire un extrait du paragraphe 13, qui se trouve à la page en khmer: 00701216; en anglais: 00235727; en français: 00235736.

Voilà ce que dit Ieng Sary - je cite:

[09.23.43]

"Dans la mobilisation de toutes les forces nationales et populaires, le gouvernement du Kampuchéa démocratique a une ligne bien définie qui distingue clairement les forces stratégiques et les forces tactiques. Il sait parfaitement, selon les cas, être intransigeant et lutter avec détermination, s'unir ou faire des concessions et se montrer clément. Mais, à l'égard d'une poignée

de traîtres, agents des impérialistes et réactionnaires étrangers qui cherchent à assassiner leur propre nation, leur propre peuple et leur propre révolution, le gouvernement applique résolument et rigoureusement la dictature du prolétariat.

Par ailleurs, le gouvernement s'efforce d'améliorer dans les plus brefs délais le niveau de vie du peuple pour que chaque citoyen soit en position de grande force physique, intellectuelle et morale, qu'il soit animé d'un patriotisme ardent et que la population du Kampuchéa augmente rapidement afin de défendre, d'édifier le pays et le rendre prospère par bonds."

[09.25.06]

Et il poursuit avec le même type d'arguments qu'on a déjà entendus - je cite:

"Le gouvernement du Kampuchéa démocratique n'a aucune raison de faire baisser le nombre de la population ou de la maintenir au niveau actuel, car aujourd'hui, notre population de huit millions d'habitants reste bien en deçà des possibilités de notre pays, qui en a besoin de plus de 20 millions. Trois ans après la libération totale et définitive du Kampuchéa, la politique visant à augmenter la population a commencé à enregistrer les premiers succès."

Fin de citation.

Pol Pot, lui, a été bien plus loin encore, et il a même été jusqu'à chiffrer ce soi-disant accroissement spectaculaire de la population dans un numéro de l'"Étendard révolutionnaire" -

E3/215 - de septembre 1978. À la page en khmer: 00064617 et 618 - en anglais: 00488637 et en français: 00524093 -, il est dit ce qui suit - je cite Pol Pot en français:

[09.26.40]

"Dans le domaine des affaires sociales et de la santé, nous avons connu un développement considérable également. Les maladies sociales de tous genres ont été également annihilées définitivement. Les conditions de vie de notre population tout entière sont de plus en plus assurées sur tous les plans. Notre politique de croissance démographique est en train de donner de bons résultats dans sa première étape. Du milieu de l'année 1977 jusqu'au milieu de l'année 1978, le nombre des nouveaux nés qui naîtront sera de trois cent-quatre-vingt-douze mille sur les sept millions huit-cent mille personnes. Par conséquent, le taux de natalité sera de 50 pour mille de notre population tout entière. À l'époque d'avant le coup d'État de l'année 1970, le taux de natalité n'était que de 40 pour mille seulement. À cette époque-là, le taux de mortalité était au moins de 18 pour mille. À l'heure actuelle, le taux de mortalité est à peine de 13 pour mille - parce que de nos jours, le taux de mortalité des enfants et des bébés est en baisse. Alors, notre croissance démographique s'accélère plus qu'à l'époque d'avant le coup d'État. Cependant, cette croissance n'est pas encore suffisante par rapport aux souhaits du Parti, qui s'est donné comme objectif d'accroître la population jusqu'à un seuil de 15 à 20 millions de personnes

d'ici dix à quinze ans."

[09.28.24]

Fin de citation.

Le document suivant est un extrait d'une vidéo - E3/7233r. Dans ce film, qui est intitulé "Red Wedding", réalisé par Lida Chan et Guillaume Suon, on entend la voix de Pol Pot qui parle de cet objectif d'augmenter la population. C'est un extrait qui se trouve à la minute 51 et 28 secondes jusque 52 minutes et 34 secondes.

Alors, j'espère que l'extrait est prêt. Si l'on peut demander de le jouer - et je demanderais simplement aux parties de dissocier les images du discours, puisque ce qui compte, c'est d'entendre le discours et de lire les sous-titres en anglais. Mais les images ne correspondent pas au discours prononcé par Pol Pot.

Voilà, Monsieur le Président, avec votre autorisation, je ne sais pas si en régie on pourrait projeter ce clip vidéo E3/7233r?

M. LE PRÉSIDENT:

La régie est priée de diffuser le document vidéo en question.

(Présentation d'un document audiovisuel)

[09.31.17]

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Merci.

Je voudrais mentionner également l'existence du document E3/290, qui est un document FBIS d'octobre 1977, qui comporte un texte similaire d'un discours de Pol Pot qui datait du 27 septembre

1977. Il n'est disponible qu'en khmer… - qu'en anglais, pardon -, à la page 00168651.

Alors, dans ces extraits de discours de Pol Pot et de Ieng Sary, on constate que les dirigeants du PCK disent bien la même chose - la nécessité d'augmenter la population très rapidement parce que le pays en a besoin.

Pour en revenir aux statistiques relatives à l'augmentation rapide de la population, donc du nombre de naissances dans le cadre des mariages, Nuon Chea a donné plus tard des chiffres encore plus édifiants sur l'accroissement de la population durant les années de régime du Kampuchéa démocratique.

C'est le document E3/686, c'est un rapport de la BBC intitulé "Entretien avec un dirigeant du Kampuchéa démocratique sur la politique démographique et la lutte contre le Vietnam". Il est daté du 27 octobre 1981. Il est précisé que c'est bien de Nuon Chea qu'il s'agit.

[09.32.55]

L'extrait que je vais lire se trouve à la page en khmer: S00644682; en anglais: S00030349; en français: 00599792.

Je cite Nuon Chea:

"Concernant le problème de la population et du développement au Kampuchéa, le Kampuchéa démocratique a poursuivi une politique d'accroissement de sa population. La superficie du Kampuchéa de plus de dix-huit mille kilomètres carrés, sa population a été estimée en février 1971 à sept millions sept-cent-soixante mille

personnes. Notre population est donc trop faible, à savoir que sa taille n'est pas proportionnée à la superficie du Kampuchéa, à ses ressources naturelles qui pourraient être exploitées pour la construction nationale, ou à ses besoins en matière de défense territoriale.

Depuis 1975, le Kampuchéa a toujours eu besoin d'un accroissement rapide de sa population. Le plan quadriennal de 1977 à 1980 tendait ainsi à faire passer notre population à au moins 15 millions de personnes dans un délai de cinq à dix ans. Du fait de ce plan, notre population s'est accrue comme suit: de mars à décembre 76, elle a augmenté de cent soixante mille personnes, soit 2 pour cent. En 1977, elle s'est accrue de deux cent-vingt mille personnes, soit 2,8 pour cent. Et en 1978, elle s'est accrue de deux cent-soixante mille, soit 3,2 pour cent. Cette augmentation fut le fruit de la politique du Kampuchéa démocratique tendant à la protection de la vie des citoyens, principalement en résolvant et en améliorant les conditions de vie."

Fin de citation.

[09.35.24]

Nuon Chea parle d'augmenter la population pour pouvoir exploiter les ressources nationales et défendre le territoire. Il lie aussi démographie et production à grande vitesse dans le document suivant.

C'est le document E3/25, "Étendard révolutionnaire" de décembre

76 et janvier 1977. C'est un article intitulé "Extrait de l'allocution des représentants de l'Angkar du Parti à l'occasion du neuvième anniversaire de la naissance de l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa, la plus audacieuse et la plus puissante qui soit".

[09.36.11]

L'extrait que je vais lire se trouve sous le titre 4 en chiffre romain, intitulé "À propos de la nécessité de continuer à renforcer, à élargir et à construire une armée révolutionnaire de notre Parti". ERN en khmer: 00063054; en anglais: 00491435; et en français: 00504063.

Nuon Chea dit ceci - je cite:

"Nous avons besoin d'une démographie qui soit de l'ordre de 15 à 20 millions de personnes par rapport à la superficie de notre territoire. Pour pouvoir augmenter la population rapidement, les conditions de vie et la santé de ses populations doivent être améliorées à coup sûr. Donc, il est impératif de faire de la production générale à une grande vitesse."

Fin de citation.

Khieu Samphan a confirmé la politique d'augmenter rapidement la population, tout d'abord dans un discours sous le Kampuchéa démocratique, et ensuite, dans un livre.

Le discours est le document E3/562. C'est une déclaration de Khieu Samphan diffusée sur la radio de Phnom Penh, dans un article appelé en anglais "Phnom Penh Rally Marks 17th's April

Anniversary". La déclaration elle-même date du 15 avril 1978.
[09.38.06]
À la page en français: 00280381 et 82; en anglais: S00010565; en khmer: 00249991, Khieu Samphan fait une liste de résolutions dans le domaine de l'amélioration du niveau de vie de la population et il dit entre autres ceci au point 5 - je cite:
"S'efforcer d'améliorer les conditions de vie et accroître rapidement la population, tout en offrant au peuple une formation politique, idéologique et organisationnelle de base."
Point 6:
"Bien comprendre et mettre en œuvre le plan visant à accroître au maximum la population afin de faire passer la population à 15 ou 20 millions d'habitants dans les 10-15 prochaines années."
Numéro 7:
[09.39.14]
"Bien comprendre et mettre en œuvre les plans visant à accroître la population en un an, trois ans, cinq ans, dix ans et quinze ans."
Fin de citation.
Dans son livre E3/16, "L'histoire récente du Cambodge et mes prises de position", Khieu Samphan dit ceci dans le chapitre 5 - à la page en khmer: 00380467; en anglais: 00498284; et en français: 00643891.
Je cite:
"Philip Short a raison quand il a écrit: 'Pol Pot n'avait pas

l'intention de réduire le nombre d'habitants. Bien au contraire, il avait l'objectif de doubler ou de tripler la population. Concrètement, il voulait que la population cambodgienne atteigne 15 ou 20 millions de personnes en dix ans, ce nombre étant nécessaire pour concrétiser ces différents projets qui apporteraient la puissance et la prospérité au pays'.
Cependant, comment était-ce possible - dit Khieu Samphan - de les réaliser si les femmes étaient incapables d'avoir leurs menstrues à cause de la malnutrition?
La direction a reconnu ce problème."
Fin de citation.
[09.41.04]
Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, avant de nous pencher sur les documents, qui émanent du PCK lui-même, concernant la famille et le mariage, voyons ce que dit Philip Short de la famille révolutionnaire ainsi que de son but.
Et je cite le livre de Philip Short - E3/9 - intitulé "Pol Pot: The History of a Nightmare". C'est un extrait qui n'est pas traduit en khmer. Il porte la cote en anglais: 00396533 et 34; et en français: 00639883.
Je cite Philip Short:
"La famille continua d'exister, mais son objectif premier fut désormais d'engendrer des enfants au service du Parti. Les liens entre les différents membres d'une famille furent dilués dans la communauté.

'Les mères ne devraient pas être trop encombrées par leur progéniture', déclara Pol Pot au comité Central.

De même, si un homme sentait qu'il commençait à s'attacher sentimentalement à sa femme ou à une femme, il devait - entre guillemets - 'assumer une position collectiviste et résoudre ce problème. Agir autrement, c'est prendre une position nettement privée'.

[09.42.54]

Le mariage, non seulement entre membres du Parti, mais entre deux individus quels qu'ils fussent, était l'affaire du Parti et n'appartenait pas à la sphère privée. Le libre choix du conjoint fut explicitement condamné. Pour en souligner l'aspect social, les mariages étaient célébrés collectivement pour dix couples au minimum. Une fois le mariage consommé, les époux vivaient souvent séparément. Les liaisons illicites étaient passibles de la peine de mort."

Fin de citation de Philip Short.

Alors, dans une série de documents, le régime du Kampuchéa démocratique exprime comment le concept traditionnel de la famille était maintenant supplanté par celui de la famille révolutionnaire et il nous dit comment penser aux intérêts propres de la famille équivalait à une trahison de la collectivité et de la révolution.

[09.44.07]

C'est tout d'abord le document E3/10, qui est le magazine

"Jeunesse révolutionnaire", édition spéciale de septembre et octobre 1976. C'est un article qui est intitulé "Aiguiser l'idéologie de la classe prolétarienne pour qu'elle soit la plus pointue et la plus puissante qui soit".

L'extrait que je vais lire figure dans ce document à la page en khmer: 00063104; en anglais: 00450538 et 39; et en français: 00491905. Et en fait, je ne vais… je vais plutôt choisir une autre traduction, qui figure dans un autre document, mais c'est exactement le même document avec les mêmes titres - c'est le document E3/138. Et cette meilleure traduction se trouve à la page en khmer: 00442457; en anglais: 00743806 à 07; et en français: 00721097. Donc, je précise évidemment que l'original en khmer reste le même, c'est la traduction en français qui est meilleure dans ce deuxième document.

[09.45.58]

Alors, sous le titre 4, intitulé "Au sujet de la lutte des classes entre la propriété privée des différentes classes et la propriété collectiviste de la classe prolétarienne", on trouve le point 2, appelé "Les effets négatifs et le danger de la propriété privée".

Je cite:

"La propriété privée n'engendre jamais d'effets positifs. Depuis le début de notre résistance, et cela jusqu'à nos jours, du temps de la résistance politique comme du temps de la guerre, la propriété privée a touché aux intérêts de la révolution. Par

exemple, ceux qui pensaient essentiellement aux intérêts familiaux devaient quitter la révolution, abandonner la révolution pour vivre à part, pour rechercher le bonheur à l'intérieur de la famille et non pas à l'intérieur du Parti. À un moment donné, cela se transformera en une contradiction par rapport au Parti."

Fin de citation.

[09.47.16]

En réalité, les membres de la famille étaient considérés comme des possessions matérielles privées qu'il fallait donc… dont il fallait se détacher.

Et c'est ce que montre le document suivant - E3/750 -, un exemplaire de "Jeunesse révolutionnaire" de novembre 1975, dans un article intitulé "Anéantir les propriétés individuelles, personnelles de façon claire, puis consolider et développer les propriétés collectives de façon puissante".

Ça se trouve à la page en khmer: 00063614 jusque 615; en anglais: 00522460; en français: 00525856 jusque 57.

Sous le titre 2 - "La situation de la propriété dans le rang révolutionnaire" -, il est dit ceci:

[09.48.37]

"Dans les rangs révolutionnaires, tous les combattants, toutes les combattantes et tous nos cadres ont tous abandonné les propriétés personnelles telles que les maisons, les rizières, les champs potagers, les terrains de culture, la famille, les mères,

les pères, les frères et sœurs, les enfants, les petits-enfants, ainsi que l'ensemble de leurs biens, pour servir le Parti, pour servir la révolution et pour servir la population.

Une fois intégrés dans le rang de la révolution et une fois endoctrinés, instruits, rectifiés par le Parti de façon constante, tous nos camarades ont fait des efforts pour se forger un esprit d'abandon, aussi bien sur le plan matériel, idéologique, que sur le plan sentimental, à un degré très élevé en plus."

Fin de citation.

Et donc, dans cet extrait, on parle d'un "esprit d'abandon sur le plan sentimental" et la "propriété sentimentale" est expliquée dans ce même document à la page en khmer: 00063616 et 617; en anglais: 00522461; en français: 00525858.

Je cite:

[09.50.25]

"La propriété sentimentale: c'est la préoccupation, c'est la pitié, c'est la mélancolie, c'est l'amour de sa propre famille seule, de sa propre parenté, de ses propres frères et sœurs, de ses propres parents. Tout ceci représente des phénomènes dysfonctionnels qui ont été tous causés par la position de la propriété individuelle et personnelle, qui est une idéologie de la classe opprimante des impérialistes, des féodaux et des capitalistes."

Fin de citation.

Donc, on voit ici qu'il fallait se détacher de la famille et qu'en même temps il fallait augmenter la population.

Dans le document E3/775, qui est un document fondamental du Parti, dont le titre est "Conception du monde révolutionnaire et non révolutionnaire du problème de la fondation des familles", on a clairement cette conception du Parti de la famille. C'est un supplément réimprimé qui était conforme à un premier exemplaire de "Jeunesse révolutionnaire" qui datait de février 1974 - avant même la prise de Phnom Penh. Il a été republié en juin 75 par le Ministère de la Politique militaire de la zone Est. Et, à la dernière page, il est mentionné qu'il a aussi été republié en septembre 75 à 1000 exemplaires.

[09.52.17]

Ce document explique ce qui a changé et pourquoi la famille révolutionnaire n'a de sens qu'en rapport au Parti, à la révolution et à la collectivité. Et, en conséquence, il faut respecter les décisions de l'Angkar en matière, notamment, de choix du conjoint.

Premier extrait - à la page en khmer: 00407100; en anglais: 00417942 jusque 43; et en français: 00593929 - sous le titre 2: "La conception du monde révolutionnaire de la fondation des familles".

Je cite:

"En tant que jeunes hommes et jeunes femmes révolutionnaires, nous considérons le problème de la famille comme une partie

inséparable du problème de la nation et de la population tout entière."

Un peu plus loin:

[09.53.32]

"Si notre population était opprimée et exploitée par les impérialistes, les féodaux et les capitalistes réactionnaires, et si elle souffrait de misères, infiniment, notre famille elle aussi serait également victime de cette même oppression. Par conséquent, la construction de la famille dans notre révolution n'a pas simplement comme but de servir les intérêts individuels, d'acquérir de la paix et de la joie, elle n'a pas simplement comme but d'engendrer des enfants et des petits-enfants pour perpétuer le lignage. La fondation des familles est destinée à servir le processus de la révolution, à servir la réalisation des tâches éminentes, à servir la libération de la nation, la libération de la population et la libération de la classe pauvre. La fondation des familles doit servir à tendre vers la construction du socialisme et du communisme, qui sont des sociétés où il n'y a pas d'exploitation humaine."

Fin de citation.

Nouvel extrait, deux pages plus loin - en khmer: 00407102; en anglais: 00417944; en français: 00593931. Sous le petit 2: "Les conséquences négatives d'une mauvaise fondation de famille".

Je cite:

[09.55.35]

"Les ennemis stratégiques, comme les ennemis tactiques et comme les ennemis de classe, qui vivent encore dans les régions libérées y rusent et ont la volonté de nous frapper de l'intérieur, en introduisant leurs acolytes qui viendraient ronger et saccager nos rangs en incitant nos enfants et nos petits-enfants à s'allier avec les leurs. Ensuite, ils manipuleraient par le biais des sentiments familiaux pour nous pousser et nous couper de la révolution, pour que nous nous opposions à la révolution, ou pour que nous trahissions les intérêts de la révolution et de la population, et pour aller servir les intérêts de leurs familles et défendre plutôt leur classe, etc.

Par conséquent, nos jeunes hommes et nos jeunes femmes révolutionnaires doivent faire bien attention et doivent être vigilants par rapport à ces problèmes de fondation de famille. Si on ne respectait pas la discipline de l'Angkar, si on ne respectait pas la collectivité, si on n'adoptait pas une position révolutionnaire qui soit inébranlable et si on était libertin sur le plan moral, à tous vents, ce serait sûr et certain qu'on ne serait pas en mesure de construire correctement sa famille conformément à notre ligne révolutionnaire.

Et puis, ce serait sûr et certain qu'on tomberait sur des mauvais éléments ou même sur des agents infiltrés des ennemis. Ce serait tout à fait possible."

Fin de citation.

[09.57.28]
Évidemment, pour éviter ce danger, le Parti va jouer alors un rôle dans le choix des conjoints.
Dans ce document E3775 - E3/775 -, il y a donc des passages explicites qui affirment que les décisions de la collectivité, et donc de l'Angkar - l'organisation -, concernant le choix de l'époux ou de l'épouse, doivent être absolument respectées, puisque, en quelque sorte, l'Angkar sait mieux qui doit se marier avec qui.
Et c'est sous le numéro en khmer: 00407100 et 01; en anglais: 00417943; en français: 00593930. Titre 1: "De quelle façon nos jeunes hommes et nos jeunes femmes devraient-ils choisir leur conjoint?"
Je cite:
"Pour pouvoir réaliser les tâches révolutionnaires avec succès, nos jeunes hommes et nos jeunes femmes doivent être de la plus grande vigilance dans le choix de leur conjoint."
Petit "a" ou… - en français -, petit "1" en anglais:
[09.59.06]
"Il faut être vigilant par rapport à l'inconduite morale des femmes et des hommes. Il ne faut pas être libertin, n'importe quand et n'importe comment. En cas de problème, il faut informer l'Angkar et la collectivité en toute honnêteté pour qu'elle aide à trouver des solutions."
Petit "b" ou petit "2" - et c'est le plus important -, je cite:

"Il faut respecter la discipline de l'Angkar à tout prix. Dans ce problème de fondation des familles, de quelque façon que l'Angkar et la collectivité examinent et décident, il faut à tout prix la respecter. Il ne faut pas être déçu, il ne faut pas contester. En effet, seuls l'Angkar et la collectivité sont capables d'examiner le problème avec minutie et sous tous les angles. De ce fait, il ne faut pas être subjectif selon les sentiments personnels."

Petit "c" ou petit "3":

"Il ne faut pas trop se précipiter. Il faut tout d'abord examiner la biographie très précisément. En d'autres termes, elle doit être pure à la fois sur le plan du mode de vie et sur le plan politique, sans aucune intelligence avec les filières ennemies ou avec les mauvais éléments."

Petit "d" ou petit "4":

[10.00.50]

"Si l'intéressé est dans le même rang, il faut choisir quelqu'un qui ait une position révolutionnaire inébranlable. Quelle que soit sa fonction, il faut que l'intéressé ait une position de combat absolue dans l'accomplissement des tâches révolutionnaires pour le Parti, pour la révolution et pour la population - parfaitement, en permanence.

Par conséquent, on ne choisit pas quelqu'un qui ait un physique agréable, qui soit élégant, qui soit bien présenté, qui soit luxueux, qui soit à la mode impérialiste. On ne choisit pas un conjoint qui soit le fils ou la fille de gens fortunés, ou un

conjoint qui ait des connaissances et la culture de l'ancien régime, ou un conjoint qui soit éloquent, ou un camarade qui posséderait des pistolets, des fusils ou une fonction élevée."

Fin de citation.

Je pense qu'en lisant cela, vous vous rappellerez ce que Nuon Chea avait fait lorsqu'il avait choisi son épouse.

[10.02.13]

La nécessité de respecter les décisions ultimes de l'Angkar en matière de choix de l'épouse et de l'époux, cette nécessité on la trouve bien expliquée dans le document E3/775 que je viens de lire. Mais il faut mettre ce document E3/775, qui fonde en quelque sorte la politique à propos de la famille du Parti, il faut le mettre en perspective, parce qu'il vient éclairer un autre document - un document postérieur qui date d'octobre 1978 et qui est le document E3/765, souvent cité par la Défense à cette audience.

C'est un magazine "Jeunesse révolutionnaire" et un article qui est intitulé "Prendre soin d'assimiler les 12 points de la morale des révolutionnaires".

À la page en anglais: 00539994; en khmer: 00376493 et 94; en français: 00540024 et 25. Il y a un commentaire sur la fameuse règle 6, qui est intitulée "Ne jamais porter atteinte aux femmes".

Je cite:

[10.03.49]

"À propos de la formation de la vie conjugale, il n'y a en fait aucun obstacle à cela aujourd'hui, à condition de se fonder sur les deux principes du Parti. Premièrement, les deux intéressés concernés sont d'accord. Deuxièmement, la collectivité est favorable. Et voilà, c'est fait, il n'y a pas de raison qui nous oblige à enfreindre la morale sexuelle."

Fin de citation.

Donc, on voit que la collectivité doit être favorable, même lorsque les époux ou les futurs époux se choisissent.

"À l'époque du Kampuchéa démocratique - et ce sera peut-être ma dernière citation avant la pause -, les jeunes qui se marient doivent accepter de se sacrifier corps et âme pour la révolution et l'Angkar."

Et, quand je dis "corps et âme", c'était littéralement corps et âme.

[10.04.54]

"La collectivité passant… Ils doivent se sacrifier pour la collectivité en passant au-dessus de leurs propres aspirations personnelles et de leurs propres projets."

C'est ce que raconte un article de la revue "Jeunesse révolutionnaire" d'avril 1976, qui donne un modèle à suivre en termes de famille idéale et en termes de renoncement à ses aspirations personnelles.

C'est ce document E3/732, un article qui est intitulé en français "La jeune femme, Thorn, a fait tous les sacrifices de façon

inconditionnelle pour la révolution et pour la population".
Et cet extrait se trouve, en français, à la page: 00611526 et 27;
en khmer: 00064309; en anglais: 00392451.
Je cite:
"La jeune femme Thorn, éduquée et initiée à la fois sur le plan
politique, idéologique et sur le plan du commandement
révolutionnaire, au fur et à mesure, par l'Angkar secrète du
Parti dans la ville de Phnom Penh, a acquis une conscience
révolutionnaire de plus en plus élevée et une colère nationale et
une colère de classe qui bouillonnait en permanence. Elle était
déterminée à sacrifier ses forces physiques et ses forces
psychologiques, sa jeunesse et sa vie pour le Parti, pour les
causes de la révolution et de la population, et pour les causes
de la libération de la classe pauvre."
Je saute un passage. Ensuite, l'article poursuit - je cite:
[10.07.15]
"Peu de temps après le coup d'État, le Parti lui a proposé
d'abandonner ses études et de se marier avec un camarade appelé
Nhem - N-H-E-M. Le Parti lui a ensuite demandé de retourner
gagner sa vie en faisant des travaux d'agriculture dans son
village natal. Elle était chargée de mettre sur pied un relais de
messagers, qui avaient mission de prodiguer des renseignements
sur les ennemis aux régions libérées et d'assurer la liaison
entre les régions libérées et l'Angkar du Parti à Phnom Penh."
M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le co-procureur, veuillez ralentir la cadence afin de faciliter la tâche des interprètes.

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Vous avez raison, Monsieur le Président, je vais reprendre la dernière phrase.

[10.08.18]

Donc, la jeune femme, Thorn, "était chargée de mettre sur pied un relais de messagers, qui avaient mission de prodiguer des renseignements sur les ennemis aux régions libérées et d'assurer la liaison entre les régions libérées et l'Angkar du Parti à Phnom Penh. Le (sic) Camarade Thorn a accepté la proposition du Parti et toutes les recommandations du Parti avec la plus grande sérénité, sans aucun embarras, sans déception ou sans regret d'avoir abandonné ses études.

Un mois plus tard, la Camarade Thorn s'est mariée avec le Camarade Nhem et "a" retourné gagner sa vie en faisant des travaux d'agriculture avec ses parents dans le district de Mukh Kampul. La Camarade Thorn et son mari, le Camarade Nhem, d'une part, s'efforçaient toujours d'accomplir les tâches révolutionnaires confiées par le Parti avec succès, nuit et jour, et, d'autre part, ils s'évertuaient à faire des travaux d'agriculture pour gagner leur vie en tant que pauvres et pour dissimuler leurs activités révolutionnaires. Au début de l'année 1971, ils ont eu un fils qu'ils adoraient et qui constituait leur fortune la plus précieuse de cette nouvelle famille

révolutionnaire. Ils avaient beau être pris par leur jeune enfant et par les travaux d'agriculture, la Camarade Thorn et le Camarade Nhem n'ont jamais suspendu ou reporté leurs tâches révolutionnaires - jamais, pas une seule fois."

Fin de citation.

[10.10.13]

Voilà. Je vais conclure peut-être sur cette citation qui, montre ce qu'est l'idéal de la famille révolutionnaire, en tout cas avant avril 75, et je reprendrai, après la pause, plus spécifiquement les documents qui concernent à ce moment-là davantage les mariages en tant que tels.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci à l'Accusation.

Suspension de 20 minutes.

(Suspension de l'audience: 10h10)

(Reprise de l'audience: 10h29)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir.

Monsieur le co-procureur, vous avez la parole.

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Merci, Monsieur le Président.

On a vu au début de l'audience la déclaration attribuée à Nuon Chea dans le livre de Thet Sambath sur le caractère forcé des mariages. Ce caractère forcé des mariages, en général, peut

également se déduire des propos de Ieng Sary qui ont été tenus juste après le régime, en décembre 1980.

[10.29.53]

Dans une interview, Ieng Sary explique que, à partir de 1979 ou de 1980, certaines libertés ont été rendues aux gens sous le contrôle des Khmers rouges, notamment le droit de se marier librement ou le droit des familles à vivre ensemble, contrairement à avant.

C'est le document E3/681. C'est une déclaration de Ieng Sary au "New York Times", dans un article de Henry Kamm intitulé en anglais "Pol Pot's Aide Calls for World Support" - il est daté du 1er décembre 80.

On le trouve à la page en khmer: 00651246; en français: 00630693 jusque 94; et en anglais: 00122194.

Je cite:

"Le vice-premier ministre a détaillé le nouveau programme embrassé par ses collègues. M. Ieng Sary a expliqué que tous les partis politiques seraient désormais admis. Et M. Ieng Sary de poursuivre: 'Nous autoriserons la liberté de religion et d'éducation. Les mariages seront libres et les familles pourront vivre ensemble.'"

Et, un peu plus loin, l'article continue:

[10.31.48]

"Il a ajouté: 'Il y aura des coopératives libres, non obligatoires comme avant. Et nous instaurerons des collaborations

avec des sociétés étrangères. Après tout, nous sommes un pays sous-développé."

Fin de citation de Ieng Sary.

Et l'article se poursuit:

"Interrogé sur la raison de la mise en œuvre de mesures complètement opposées par le gouvernement de Pol Pot lorsqu'il était au pouvoir - une période de quatre ans au cours de laquelle des milliers de Cambodgiens ont péri assassinés, de faim ou de maladie faute de traitement -, le vice-premier ministre a répondu: 'Nous avons fait la révolution. De nombreuses erreurs ont aussi été commises lors des révolutions vietnamienne et française - beaucoup de bonnes choses et beaucoup d'erreurs. Nous avons essayé.' Invité à dresser la liste des bonnes choses accomplies lors de la révolution, M. Ieng Sary a hésité et a demandé à un associé, Thiounn Thioum, ministre de l'économie et des Finances, de répondre."

Fin de la citation de ce document E3/681.

[10.33.24]

La question du mariage, en plus de l'accroissement de la population, était spécifiquement importante sous le Kampuchéa démocratique, à tel point que les secrétaires de zone devaient faire rapport du nombre de mariages enregistrés chaque mois. C'est du moins ce qui ressort du document suivant - E3/1094. C'est un compte-rendu mensuel de juillet 1978, adressé le 4 août 1978 par le bureau M-401 - la zone Ouest, si je ne me trompe pas

- "à l'attention de l'Angkar respectée et bien aimée".
Et il y a en toute fin de compte-rendu un tableau - à la page en anglais: 00315383; en français: 00593538; et, en khmer: 00143617.
Ce tableau est intitulé "Le nombre d'aînés et des morts et le mariage" et indique: "région 32, nés - donc, personnes nées: 185 personnes; personnes mortes: 121 personnes; mariages: 42 couples."
[10.35.05]
Il y a un autre document, qui a sans doute servi pour établir ce compte-rendu mensuel de juillet 78, ce document est le document E3/1092. Il s'agit là d'un rapport du bureau M-401 à l'Angkar, daté du 16 juillet 1978 - et, en réalité il s'agit d'un des trois rapports envoyés tous les dix jours à l'Angkar pour le mois de juillet 78.
Alors, à la page en anglais: 00289924; en français: 00611450; et, en khmer: 00143579, il y a la mention suivante, sous le titre "Les conditions de vie de la population".
Je cite:
"La fondation des familles. On a marié dix couples dans le district 26 et la région 32. Et dans la région 31 et la région 37, on n'a pas encore eu de compte-rendu au sujet de ce problème."
Fin de citation.
[10.36.31]
Je vais en revenir au document E3/1094 - ce compte-rendu mensuel,

donc, de juillet 78 envoyé par le bureau M-401 à l'Angkar -, parce qu'il met le doigt sur un autre problème dont les témoins et les parties civiles ont assez souvent parlé, c'est celui de suicides de personnes récemment mariées. Cependant, le rapport n'ose pas conclure que la personne dont il est question s'est suicidée précisément en raison du mariage lui-même.

Mais voilà ce que dit ce rapport - à la page en anglais: 00315373; en français: 00593529; et, en khmer: 00143609. Ce rapport, dans cette partie, parle de la situation de la défense nationale dans le secteur 32, et en particulier, les activités des ennemis de l'intérieur. Et il dit ceci, sous le titre "Les actes de suicide par pendaison".

Je cite:

"Dans le district 27, dans la coopérative de Tang Krouch, un homme appelé Ol vivait autrefois dans une unité itinérante de région. Après son mariage arrangé par l'Angkar, il fut démobilisé pour revenir vivre dans la coopérative. 15 jours après, c'était le 26 juillet 1978, il s'est suicidé par pendaison. On a examiné les causes, mais il n'y avait rien dans la période passée qui ait pu expliquer le phénomène."

Fin de citation.

[10.38.53]

Je vais en venir au mariage lui-même et à la conception de la famille révolutionnaire. Avec tout d'abord un rapport analytique présenté aux Nations Unies dès janvier 1979. Ce rapport a pour

source les témoignages de réfugiés cambodgiens qui avaient fui le régime. C'est le rapport E3/2060 - et je vais dire le titre en anglais et citer en anglais également:

(Interprétation de l'anglais)

"Rapport analytique de la commission des Nations Unies sur les droits de l'homme intitulé 'Analyse <des documents présentés à la sous-commission et à la commission des droits de l'homme faite> au nom de la sous-commission par son président', daté du 30 janvier 1979."

La page en anglais est: 00078662; en français: 00292906; et, en khmer: 00294968. <Cela porte sur> l'article 16, relatif au droit au mariage, le libre et plein consentement des futurs époux, le droit de la famille à la protection de la société et de l'État.

Et je cite:

[10.40.41]

"Il est fait état de graves atteintes au droit au mariage et plusieurs réfugiés ont affirmé qu'avant 1976, les mariages étaient strictement interdits dans les communautés où ils vivaient. Les violations précises de cet article dont il est fait le plus souvent mention dans les rapports sont les suivantes: interdiction formelle de faire la cour à une femme; nécessité de demander une autorisation pour se marier; traitement arbitraire de ces demandes et atteinte aux droits des femmes de choisir librement leur conjoint, particulièrement lorsque les fonctionnaires locaux ou des Khmers rouges souhaitent les

épouser.
Les séparations dues à la création de brigades de travail organisées selon le sexe et l'âge dans certaines régions du pays et la pratique consistant à séparer les enfants de leurs parents sont aussi citées dans les témoignages de certains réfugiés comme une atteinte au droit <dont bénéficie> la famille à la protection de l'État."
Fin de citation en anglais.
(Fin de l'interprétation de l'anglais)
[10.42.12]
Ensuite, je voudrais lire quelques extraits du livre de Madame l'expert Elizabeth Becker, "When the War Was Over - Cambodia and the Khmer Rouge Revolution". J'ai déjà lu un extrait du début au début de cette présentation, donc, les numéros E3 sont E3/20 et E3/9365.
Tout d'abord, Becker met le doigt sur les contradictions de la politique du mariage et sur le fait que, contrairement aux affirmations des dirigeants khmers rouges - dont Pol Pot et Nuon Chea, on l'a vu -, eh bien, contrairement à ces affirmations, le taux de naissance a chuté de manière dramatique sous le régime.
Et j'ai les citations en anglais, donc je vais poursuivre en anglais. C'est à la page en anglais: 00237929; en français: 00638486; et, en khmer, c'est probablement à la page: 00232298.
(Interprétation de l'anglais)
[10.43.49]

Je cite:

"Résolus à assurer du jour au lendemain la prospérité du pays, les Khmers rouges avaient un comportement schizophrène à l'égard du sexe et de la procréation.

D'un côté, ils pensaient qu'il fallait restreindre les rapports sexuels parce qu'ils prenaient trop de temps et détournaient des tâches à remplir - industrialisation rapide, glorification de la patrie.

De l'autre, ils estimaient qu'il fallait davantage de Cambodgiens pour mettre en œuvre ce programme et ordonnèrent le doublement de la population. La solution n'était ni le sexe ni l'amour, mais des droits de visite réguliers accordés aux maris et aux épouses.

En fait, les Khmers rouges devinrent si répressifs dans le domaine sexuel qu'un certain sadisme affecta une grande partie de la vie en coopérative. L'âge du mariage fut porté à 22 ans pour les hommes, 20 pour les femmes, règle qui n'était en vigueur à l'origine que dans l'armée. <Dans de nombreuses coopératives et zones,> tout rapport sexuel avant le mariage était passible de la peine de mort. Les jeunes garçons vivaient séparés des jeunes filles.

On attendait des uns et des autres qu'ils travaillent, apprennent à faire preuve d'un dévouement total pour l'Angkar et oublient l'autre sexe. Comme c'était à prévoir, le taux de natalité chuta de façon spectaculaire. De nombreuses femmes cessèrent d'avoir leurs règles, en partie à cause de la malnutrition, en partie à

cause du traumatisme subi."

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[10.45.54]

Et je reprends en français.

Elizabeth Becker confirme ensuite la nécessité de l'approbation de chaque mariage par les chefs de coopératives.

C'est à la page 257 en anglais, c'est à dire: 00237962; en français: 00638517; et, en khmer: 00232339.

Je cite en anglais:

(Interprétation de l'anglais)

"Dans le Kampuchéa démocratique, on ne pouvait se marier qu'avec l'assentiment des anciens de la coopérative, ce qui signifiait dans la pratique que les mariages étaient arrangés par le Parti. Le puritanisme du régime empêchait de nombreux jeunes mariés de vivre ensemble et n'accordait de droit de visite conjugale que quelques fois par mois - lorsque la femme se croyait en période féconde."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[10.47.18]

Enfin, Becker parle aussi des moines défroqués appelés à se marier. En effet, comme on l'a vu au début dans le livre de Thet Sambath, comme c'est expliqué, beaucoup d'hommes avaient été tués dans la guerre 70-75, d'où la nécessité, sans doute, de marier les anciens moines également.

Et voilà ce que dit Becker à la page 254 en anglais - ERN: 00237959; en français: 00638514; et, en khmer: 00232336.

Je cite en anglais, toujours:

(Interprétation de l'anglais)

"Ceux qui ne furent pas exécutés reçurent l'ordre de se défroquer et de participer aux travaux des coopératives comme simples ouvriers agricoles - injonction contraire à leur dogme religieux. Ceux qui refusèrent furent tués. De nombreux moines furent contraints de se marier, ce qui les empêchait de réintégrer le clergé."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[10.49.00]

Ian Harris mentionne également cette question du mariage des moines défroqués dans son livre, qui porte deux cotes: E3/2818 et E3/6938. Ce livre est intitulé "Le Bouddhisme sous Pol Pot". On trouve notamment ceci à la page en anglais: 00703990 et 91; en français: 00836378 et 79; et, en khmer: 00791304 et 05.

Je vais de nouveau citer en anglais, à l'intention des interprètes.

(Interprétation de l'anglais)

Le titre de l'extrait est intitulé "Le mariage forcé des moines" - et je cite:

"Les récits faisant état de moines contraints, que ce soit individuellement ou quelquefois 'en masse', de se marier, sont <>

extraordinairement fréquents et la pratique était peut-être plus répandue que nous le laissent entendre les témoignages. Cela s'explique par le fait que les moines qui ont réintégré l'ordre monastique à l'époque de la RPK hésitaient à reconnaître avoir enfreint la règle du célibat à l'époque du Kampuchéa démocratique - au motif que cette révélation aurait des conséquences à la fois sur le prestige spirituel et sur leurs perspectives de carrière au sein du Sangha."

Un petit peu plus loin:

[10.51.17]

"La part de moines que l'on a forcés à se marier pourrait être relativement élevée. Sur les 68 moines résidant au Wat Chum Nik avant avril 1975, par exemple, quarante - soit 58,8 pour cent - ont fini par se marier de force. Un informateur du Wat Pothi Reangsey a indiqué que la plupart des moines des pagodes d'avant 1975 s'étaient mariés et que c'était pour cette raison qu'une part si faible du contingent d'anciens moines du village survivants est retournée dans les ordres après 1979."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

À propos des moines défroqués, toujours, qu'on a voulu forcer à se marier, il y a un témoignage qui est particulièrement intéressant - même si, finalement, il ne s'est pas marié -, c'est le témoignage de Tep Vong, dans un document E3/7906, qui est daté du 19 janvier 1986.

[10.52.43]

Alors, on va trouver l'extrait en question, qui est assez long, aux pages, en français: 00857626 jusque 28; en anglais: 00711584 à 86; et, en khmer: 00850689 jusque 92.

En début d'interview, il est indiqué que l'interview a eu lieu à Wat Ounalom et que Tep Vong était en charge du bouddhisme et de la religion, vice-président à la reconstruction et de la défense nationale du peuple, vice-président à l'Assemblée nationale, représentant du Kampuchéa auprès de la BCP - c'est-à-dire Conférence Asiatique Bouddhiste pour la paix.

Et je cite ce que dit Tep Vong aux ERN que j'ai cités - et pour situer cela dans l'espace, il parle du district de Chi Kraeng, dans la province de Siem Reap, dans la zone Nord.

Je cite:

"J'y suis resté jusqu'au mois de novembre 1975, où j'ai dû me défroquer. Pendant les six mois où je suis resté moine, j'ai dû travailler tous les jours. Je devais effectuer toutes les tâches agricoles, labourer et transplanter, tout en étant auto-suffisant, car personne ne pouvait m'apporter à manger. Quinze des soixante moines qui ont quitté Wat Reach Bo avec moi sont arrivés à Wat Kbal Damrei. Les autres avaient quitté la ville les uns après les autres lorsqu'il est apparu clairement dans la propagande que le bouddhisme ne survivrait pas longtemps. À la mi-octobre, ils ont fait une déclaration disant que l'organisation n'autorisait plus la religion et qu'il n'y aurait

plus de moines."

[10.55.18]

Un peu plus loin:

"Quelques jours plus tard, une deuxième délégation est arrivée, avec des armes, pour me demander de me défroquer. Le lendemain matin, j'ai quitté l'habit de moine - le 14 novembre 1975. Je savais que je me ferais tuer si je continuais de résister. Après avoir quitté l'habit, j'ai demandé à pouvoir retourner dans mon village de Trapeang Chhuk, district de Siem Reap, où je travaillais avec ma famille à réparer des chars à bœufs, des charrues et des herses.

Un mois plus tard, ils m'ont demandé de me marier. J'ai refusé et ils m'ont envoyé dans une brigade de travail pour effectuer des tâches agricoles. J'y suis resté un mois. Un membre du comité du village a alors demandé que je revienne pour construire une grange à riz, car il savait que j'étais charpentier.

Vers août-septembre 76, j'ai été arrêté au milieu de la nuit. Ils m'ont frappé jusqu'à ce que je perde connaissance. J'ai retrouvé mes esprits le lendemain matin. Ils m'avaient puni pour deux raisons: d'abord, pour avoir refusé de me marier, et ensuite, pour m'être rasé la tête toutes les deux semaines et prié Bouddha en secret. Ils ont dû le découvrir.

Ils m'ont posé plusieurs questions: pourquoi je ne m'étais pas marié, pourquoi je me rasais la tête."

Et, par la suite, il décrit son arrivée au centre de sécurité

dans la ville de Siem Reap, centre de sécurité de Krous - K-R-O-U-S.

Je cite:

[10.57.26]

"Celui-ci était un centre de sécurité de district, mais il se situait exactement dans la ville de Siem Reap. Ils me questionnaient principalement sur les raisons pour lesquelles je ne voulais pas me marier et je me rasais la tête. Je répondais qu'aucune femme ne pourrait m'aimer. Et ils disaient que cela n'avait pas d'importance."

Et, par la suite, il dit:

"J'ai survécu grâce à mon savoir-faire."

Parce qu'il a réalisé des charrues et des roues.

Et, ensuite, il dit:

"Heureusement, le chef du village est mort et ils m'ont libéré, après 84 jours passés dans cet endroit."

Fin de citation.

[10.58.17]

Un autre auteur… - parce qu'on a parlé de Becker, de Harris et d'autres encore - … un autre auteur, Raoul-Marc Jennar, a analysé les mariages sous le Kampuchéa démocratique et il lie les mariages forcés à la disparition de la vie privée, ainsi que l'appropriation totale des individus par le Parti communiste du Kampuchéa.

C'est le livre E3/3993, intitulé "Khieu Samphan et les Khmers

rouges". À la page en français: 00751347; en anglais: 00922106 et 07; et, en khmer: 00923051 - et ensuite, on le verra plus tard, 53 et 54.

Premier extrait, relatif aux mariages forcés. Voilà ce que dit Raoul-Marc Jennar - je cite:

[10.59.40]

"Sous le régime du Kampuchéa démocratique, le Parti communiste du Kampuchéa s'est approprié la vie des femmes et des hommes du pays. Toute liberté individuelle a été bannie, toute forme de vie privée a été proscrite. Le PCK entendait disposer du sort de chaque être humain. Cette volonté de totale appropriation des individus par le Parti s'est traduite notamment par les mariages forcés.

Le Kampuchéa démocratique a institué le privilège pour les responsables des coopératives populaires ou les chefs de village de procéder d'autorité et en tout arbitraire à des mariages sans le consentement des futurs conjoints et, dans la plupart des cas recensés, sans que ceux-ci ne connaissent… se connaissent avant le jour de leur mariage. Toute forme de vie privée étant bannie, le mariage ne pouvait être qu'un acte collectif sous l'autorité de l'Angkar.

Toute autre forme de mariage était considérée par le régime comme une offense morale passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la mort. Refuser pouvait entraîner le viol, la torture, l'emprisonnement, voire même la mort. De même que refuser de

consommer le mariage imposé. L'Angkar accordait aussi aux militaires invalides le droit de prendre la femme de leur choix comme épouse, que celle-ci soit consentante ou pas."

[11.01.44]

Et un peu plus loin - à la page en français: 00751349; en anglais: 00922107; et, en khmer: 00923053 et 54 -, il dit ceci - je cite:

"Cette pratique a signifié… " - donc, la pratique du mariage forcé - "… cette pratique a signifié pour la plupart des personnes concernées un viol légalisé. Beaucoup de femmes se sont suicidées. Pour presque toutes les autres, il en est resté un traumatisme profond. Manifestation du plus total mépris pour la dignité des personnes, ces mariages imposés par le Parti communiste du Kampuchéa étaient connus de Khieu Samphan. Non seulement, les publications du PCK en faisaient état, mais lui-même en a vanté les mérites à Norodom Sihanouk, lors d'un entretien en avril 76 relaté par ce dernier.

[11.03.10]

Selon Khieu Samphan, les jeunes femmes - j'ouvre les guillemets - 'acceptaient par leur mariage de s'occuper du bien-être des héros qui s'étaient sacrifiés pour réintégrer le salut national'."

Fermer les guillemets et fin de citation.

À propos de feu Norodom Sihanouk, voyons dès lors ce qu'il a écrit exactement concernant cette connaissance alléguée de Khieu Samphan des mariages forcés.

C'est le document E3/2813, livre de Norodom Sihanouk intitulé "Prisonnier des Khmers rouges" - à la page en khmer: 00632843 à 44; en anglais: 00632939; et en français: 00395353.

Je cite:

"Je regarde Khieu Samphan, le compagnon de mes voyages à travers les provinces. J'avais réussi par quelques astuces verbales à obtenir de lui des aveux impressionnants."

Et je saute ce qu'il considère comme étant les premiers aveux - et Norodom Sihanouk poursuit:

[11.04.59]

"Avec la même innocence, c'est l'aveu des mariages forcés - entre parenthèses, Khieu Samphan dit 'non forcés', fermer la parenthèse. Les jeunes filles chassées de Phnom Penh et d'autres villes en avril 75 furent accouplées de force avec les héros khmers rouges, les mutilés - oui! -, les grands blessés, les invalides de guerre, borgnes, aveugles, manchots, unijambistes et même culs-de-jatte.

Khieu Samphan avait beau affirmer que ces jeunes demoiselles possédaient un haut esprit patriotique et… - c'est une citation entre guillemets - 'acceptaient par leur mariage de s'occuper du bien-être des héros qui s'étaient sacrifiés pour le salut national' - fin de la citation de Khieu Samphan - … ma femme et moi frémissions d'horreur à l'idée de ces accouplements. Le Frankenstein des films d'épouvante n'aurait pas pu imaginer une telle monstruosité.

Certes, ces héros authentiques physiquement très diminués méritent tout notre respect et toute notre compassion, mais de là à accepter de gaieté de cœur l'idée de sacrifier de gentilles vierges sorties de nos collèges, lycées et universités sur l'autel d'une telle forme de patriotisme, il y a un fossé que notre esprit ne saurait franchir."

Fin de citation.

[11.07.01]

À propos de ces mariages forcés entre jeunes filles ou jeunes femmes et soldats blessés de guerre qui avaient été affectés à des unités de handicapés, je vous propose maintenant d'examiner ce qu'en disent certains témoins ou parties civiles.

Il y a tout d'abord le procès-verbal d'audition E3/9820 d'un témoin appelé Preap - P-R-E-A-P - Sokhoeurn - S-O-K-H-O-E-U-R-N. Elle avait 24 ans en 1975, elle vivait dans le village de Andoung Ta Pech, commune de Thma Pun, district de Prey Chhor, province de Kampong Cham. Et elle travaillait comme chef d'équipe de 12 personnes, dans une plantation de cotonniers, dans cette commune de Thma Pun.

Et je vais lire longuement ce procès-verbal d'audition parce qu'il est édifiant. Il n'y aura pas d'ERN parce que les questions et réponses sont numérotées. Et je commence à la question 12 qui lui est posée.

Je cite:

[11.08.34]

"Êtes-vous restée dans cette unité de plantation de cotonniers jusqu'à l'arrivée des troupes vietnamiennes au Cambodge?"

Réponse:

"En 1977, les Khmers rouges célébraient des mariages et m'ont forcée à me marier avec un homme handicapé que je n'aimais pas. J'ai refusé de me soumettre et ils m'ont passée à la rééducation. Ils m'ont dit que si je n'acceptais pas de me marier, comme ordonné par l'Angkar, ils allaient me passer à l'exécution. Cette histoire est parvenue jusqu'à mon père, qui m'a recommandé de me marier pour éviter d'être tuée. La situation était vraiment aussi bouillante."

Question 13:

"Ce mariage s'est-il passé dans la plantation de cotonniers?"

[11.09.37]

Réponse:

"Oui. Un jour, un messager est venu me convoquer à un entretien avec le chef d'une compagnie itinérante - Ni Li -, qui était d'ailleurs une femme. En arrivant, elle m'a demandé si j'acceptais d'obéir à l'Angkar. Je lui ai répondu que j'étais la propriété de l'Angkar. Par conséquent, je devais obéir. Si l'Angkar me disait de me marier, je devais me marier. Puis, mademoiselle Li m'a dit de rentrer.

Le lendemain, ils ont annoncé aux haut-parleurs, à 3 heures du matin, que nous devions aller travailler jusqu'à 5h30. À 6h30, un messager est venu me demander pourquoi je travaillais encore,

alors que je devais me marier le jour même. J'ignorais tout de ce programme et je tombais des nues.

Pendant le trajet entre la plantation et le village, je me suis dit qu'ils allaient m'exécuter, parce que les massacres culminaient à l'époque. En arrivant sur place, Ni Li m'a interrogée pour savoir pourquoi je pleurais. Je lui ai expliqué que parce que le mariage ne se faisait pas selon les traditions khmères et que mes parents étaient absents… donc, je lui expliqué que je pleurais parce que le mariage ne se faisait pas selon les traditions khmères et que mes parents étaient absents.

Ni Li n'a rien dit et s'est contentée de me tendre des vêtements neufs et un krama."

[11.11.35]

Question 20, à propos du mariage:

"Pensez-vous que vous aviez le choix?"

Réponse:

"Si j'avais eu le choix, j'aurais refusé de me marier, mais je n'avais pas le choix. Nous n'avions pas la liberté de contester leur ordre. Un exemple: à Chamkar Kabas, nous devions effectuer tous les travaux qu'ils ordonnaient, puis je devais épouser sur ordre mon mari, mais que je n'avais jamais vu de ma vie."

Question 21:

"À votre avis, qu'aurait pu vous arriver si vous aviez osé refuser de vous marier?"

[11.12.22]

Réponse 21:

"Avant que je ne me marie, ils arrêtaient ceux qui refusaient de se soumettre et qui fuyaient, puis il les exécutaient. J'ai vu ce drame arriver à une fille de mon unité qui s'appelait Proeung et qui s'est opposée au mariage et s'est enfuie du syndicat pour rejoindre la coopérative. Ensuite, le syndicat <> est allé l'arrêter pour désobéissance à l'Angkar disciplinaire. Elle n'a pas été attachée au moment de son arrestation, mais, plus tard, ils l'ont attachée et ramenée dans une charrette à bœufs. Proeung a disparu depuis.

Et j'ai vu de mes propres yeux son arrestation. C'était des miliciens ou des gars de la sécurité qui l'ont sortie de la coopérative. En tout cas, ces hommes ne faisaient pas partie du syndicat <> et leur mission était celle d'effectuer des opérations d'arrestation. Ils étaient membres du personnel de la sécurité régionale. Le fait d'avoir assisté à cette scène d'arrestation m'a beaucoup terrifiée."

[11.13.41]

Question 22:

"Qu'auriez-vous souhaité, alors, pour votre mariage?"

Réponse 22:

"J'aurais voulu que mes parents participent au choix de mon conjoint et à l'organisation de la cérémonie de mariage. Je ne voulais pas me marier avec un handicapé. Et mes parents n'avaient pas le droit de choisir mon conjoint ou d'organiser les

festivités. Les Khmers rouges mariaient alors 40 ou 50 couples à la fois en l'absence des parents. Mais ils choisissaient dans l'unité deux personnes qui étaient supposées représenter les parents."

[11.14.24]

Question 23:

"Qui prenait la décision de coupler les futurs mariés?"

Réponse:

"Le chef de coopérative, du nom de Sau, couplait les gens, mais j'ignore qui… j'ignore s'il était à l'initiative de cette idée ou s'il avait reçu un ordre de la hiérarchie. En tout état de cause, c'était Sau qui couplait les gens, car c'était lui qui annonçait le nom des couples qui devaient se marier. C'était la première fois que j'ai entendu prononcer le nom de l'homme avec qui je devais me marier."

Question suivante:

"Pourquoi vous a-t-on couplée avec un handicapé?"

Réponse 24:

"Ils disaient que ces handicapés s'étaient sacrifiés sur le champ de bataille et qu'ils devaient les récompenser en leur donnant une femme."

[11.15.24]

Question 25:

"Combien de couples devaient se marier en même temps que vous?"

Réponse:

"Quinze couples devaient se marier ce jour-là."

Question:

"Mais qui devait se marier avec qui? Exemple: est-ce que des habitants nouveaux pouvaient se marier avec des anciens? Des Cham avec des Chinois?"

Réponse 26:

"Il y avait le cas d'un couple dont la femme était chinoise, celle-ci s'appelait Ret, et l'homme, un Cham du nom de San. Après le processus, ils n'ont pas consommé leur mariage. En effet, Ret avait rejeté San parce que celui-ci était circoncis. Tous les deux ont accepté de vivre ensemble pour ne pas révéler ce problème à la communauté. J'ai appris cette histoire de Ret elle-même, que j'ai vue pour la dernière fois en 1979."

[11.16.26]

Question 27:

"Pourquoi devaient-ils cacher le fait de n'avoir pas de rapports sexuels?"

Réponse:

"Dans ce contexte, l'Angkar passait à l'exécution les deux conjoints, sans chercher à savoir de quel côté provenait le problème. J'ai appris que les Khmers rouges prenaient une telle mesure, parce que cela était arrivé à un couple qui avait refusé de consommer leur mariage. En effet, ce couple fut exécuté. Beaucoup de couples furent tués pour cela dans le syndicat. <> Rin, par exemple, a un jour disparu de l'unité. J'ai alors posé

la question à Ni Li pour savoir où était passée Rin. La camarade Li m'a dit qu'on l'avait emmenée parce qu'elle avait refusé de consommer son mariage.

L'Angkar avait choisi de coupler des jeunes filles avec des moines bouddhiques très âgés. Par exemple, des filles de 18 ans couplées avec des hommes de 50 ans. Tout cela est réellement arrivé dans mon syndicat <> et n'était pas seulement des rumeurs."

[11.17.50]

Question 31:

"Pourquoi ont-ils imposé ces mariages?"

Réponse:

"Avant d'instituer ce processus, Sau avait annoncé dans des réunions que l'Angkar avait besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Par conséquent, il devait marier des jeunes gens et jeunes filles pour qu'ils fassent des enfants et servent la révolution."

Question 32:

"Ces mariages étaient-ils fréquents?"

[11.18.23]

Réponse:

"Ces mariages étaient nombreux. Je me rappelle qu'ils avaient lieu en 1976, 77 et 78, et qu'ils impliquaient la première fois 50 couples, la deuxième fois 40 couples, la troisième 20 couples. Enfin, il y avait 15 couples à mon propre mariage. Nous

entendions parler de ces mariages qui eurent lieu dans le syndicat <> sans jamais avoir rien vu, parce que nous n'avions pas le droit d'y assister."

Question 34:

"Pourquoi mariaient-ils certains et pas d'autres?"

Réponse:

"Ils mariaient en priorité les plus âgés des unités."

[11.19.22]

Et un peu plus loin:

"Li en personne, lors des réunions quotidiennes, nous demandait qui voulait se marier, mais aucune fille ne répondait affirmativement. Du coup, Li suggérait à Sau de choisir les filles les plus âgées de l'unité et de les marier.

Nous étions perdues parce que nous ne savions pas ce qui allait nous arriver. Les jeunes qui devaient se marier n'étaient pas informés à l'avance et ignoraient tout, jusqu'au jour où ils étaient placés devant le fait accompli. Parfois, il arrivait qu'ils ne trouvent pas les cibles qui étaient listées… qu'ils avaient listées. Ils prenaient alors d'autres filles en remplacement.

Certains garçons étaient amoureux et demandaient à être unis avec les filles en question. Quand le chef d'unité refusait de marier les amoureux, ceux-là protestaient. Malheureusement, ils arrêtaient les contestataires et les emportaient. J'ai entendu mes collègues de travail parler de ces cas de figure.

Un autre exemple, celui de Oeun et de Mean. Oeun ne désirait pas Mean parce que celle-ci était trop dodue. Il n'avait pas envie de coucher avec elle. C'était Oeun qui m'a raconté cette histoire lui-même. Malheureusement, cette rumeur de non-consommation du mariage est parvenue jusqu'à l'Angkar. Ensuite, Oeun a disparu. Les Khmers rouges autorisaient les nouveaux mariés à se rencontrer et à consommer leur mariage une fois par mois. Les miliciens espionnaient. Ils savaient que Oeun n'avait pas consommé son mariage. Puis, Oeun a disparu. J'ai appris cette nouvelle quand je suis tombée un jour sur Mean. Celle-ci m'a confiée qu'elle n'avait pas rapporté le problème à l'Angkar, et cetera.

[11.21.37]

Et puis la question 36 parle de la nuit de noces:

"Où avez-vous dormi cette nuit-là?"

Réponse:

"À 19 heures, Sau a envoyé son messager me chercher pour me dire que je devais dormir avec mon mari. Comme je protestais, Sau m'a menacée en disant: 'Vous n'avez pas vu que les récalcitrants disparaissaient?' Je suis donc allée passer la nuit dans cette hutte avec mon mari. Ils nous ont laissés ensemble trois nuits, mais je n'ai pas couché avec mon mari. Je n'en avais pas envie. Lui, par contre, avait envie et m'a demandé pourquoi je refusais."

[11.22.21]

Question:
"Quand avez-vous accepté de consommer votre mariage?"
Réponse:
"Je n'ai pas couché avec lui durant les quatre premiers mois, mais je l'ai fait par la suite. Tous les mois, il venait me voir et repartait le visage déconfit. Une fois, j'ai mordu son poignet parce qu'il voulait me toucher. Le chef de son unité de mécanique a remarqué la trace de morsure et lui a posé des questions. Mon mari a, du coup, raconté le problème. Un soir, son chef a envoyé une charrette pour venir me chercher au syndicat <> et m'emmener à son lieu de travail, pensant que j'allais être plus craintive là-bas."
[11.23.04]
Question 39:
"Vous avez refusé de consommer votre mariage pendant quatre mois. Mais, avez-vous eu des problèmes avec les miliciens?"
Réponse 39:
"Non, parce que les miliciens n'étaient pas au courant de mon histoire. Cependant, une fois, Sau m'a questionnée pour savoir pourquoi je refusais de coucher avec mon mari. J'ai répondu que je couchais toutes les nuits avec mon mari. Apparemment, il m'a crue, mais m'a néanmoins rappelé que je devais obéir à l'Angkar."
Et à la réponse 43, elle parle de la consommation du mariage:
"Durant les cinq ou six premières nuits, j'ai persisté à ne pas me donner à mon mari. Un soir, il a déchiré mes vêtements et m'a

dit qu'il était prêt à utiliser la force si je refusais toujours de coucher avec lui. Je ne savais plus quoi faire, sinon pleurer. Après m'avoir violée, il s'est excusé en disant qu'il ne faisait que suivre l'ordre de l'Angkar. Il m'a encore déclaré ceci: 'Selon les traditions khmères, on doit toujours coucher ensemble après le mariage.'"

[11.24.26]

Question 45:

"Vous ont-ils espionnés durant cet épisode?"

Réponse:

"Oui, des miliciens étaient présents. Cette maison avait une porte à l'entrée, devant, et une autre à l'arrière. À un moment donné, je voulais sauter de la maison, mais mon mari a dit qu'il y avait des gens qui étaient postés en bas pour m'attraper. En courant vers la porte d'entrée, j'ai vu des miliciens, en bas, que je n'avais pas reconnus dans l'obscurité de la nuit. Je n'ai aperçu que des ombres noires."

Question 46:

"Était-ce la seule fois où votre mari vous a violée?"

[11.25.06]

Réponse:

"Après cette première fois, je ne me suis plus opposée à ses avances. Bien que je n'aie jamais eu envie de coucher avec lui, j'ai finalement accepté de me laisser faire parce qu'il m'avait apitoyée avec ses paroles et parce que j'avais envie de survivre.

J'avais peur que les Khmers rouges ne m'exécutent si je persistais à le rejeter."

Question 48:

"Votre mari a dit qu'il avait agi ainsi sur l'ordre de l'Angkar, mais pensez-vous que ce soit la vérité?"

Réponse:

"Connaissant son caractère, je ne crois pas qu'il ait menti. S'il avait vraiment eu envie de me violer, il l'aurait fait depuis le début, juste après le mariage. Il m'a expliqué qu'il avait pitié de moi parce que j'étais petite, mais qu'il était obligé de le faire parce que tel était l'ordre de l'Angkar."

[11.26.07]

Et enfin, question 53:

"Qu'avez-vous ressenti quand vous avez appris qu'il fallait vous marier avec votre mari? Qu'avez-vous ressenti quand vous l'avez vu la première fois?"

Réponse:

"Je n'ai même pas dévisagé mon mari parce que j'étais terriblement déprimée. J'avais la tête baissée jusqu'à terre et j'ai alors vu qu'il avait une jambe tordue. J'étais complètement dévastée. Il avait été touché par balle sur le champ de bataille pendant la guerre et n'a pas voulu être opéré."

Fin de citation de ce long procès-verbal d'audition de Madame Preap Sokhoeurn.

Et peut-être, pour terminer avant la pause, Monsieur le

Président, un dernier document.

Il arrivait que l'un des jeunes gens, quand il n'était pas un soldat handicapé, prenne l'initiative de faire une proposition de mariage à son chef, parfois dans le but d'améliorer sa vie quotidienne. Et c'est ce qui ressort d'un témoignage particulier que l'on trouve dans le livre de Doung Savorn - E3/9000 -, qui s'appelle en anglais: "The Mystery of Sexual Violence Under the Khmer Rouge Regime".

Et je vais citer, en anglais uniquement parce qu'il n'y a pas de français… de traduction française ni d'ailleurs de traduction khmère - c'est à la page 00992194, c'est-à-dire la page 18 de ce livre…

(Interprétation de l'anglais)

Je vais citer au sujet de Meas Kim Chorn, alias Kru Leang, et en haut de la page, il y a une courte biographie de cette personne.

Je vais citer:

[11.28.41]

"Aujourd'hui, il vit à la commune de Peang Lvea, district de Oudong, province de Kampong Speu, et il travaille comme directeur de l'école primaire de Srah Klaing. Il a été marié pour la deuxième fois en 79. Avant le régime des Khmers rouges, il était moine au Wat Ounalom à Phnom Penh, et ce jusqu'en 1975."

Ensuite, on a l'histoire de M. Leang:

"Monsieur Leang vivait dans le district de Thma Puok, province de Battambang. Il a creusé la terre pour repiquer du riz, il a

travaillé <dans les rizières>, il a creusé des canaux et fait d'autres tâches. En juin 78, à l'âge de 26 ans, il a été marié aux côtés de 56 autres couples. Une veuve de 21 ans avait demandé à le marier - c'est elle qui avait demandé au chef de la coopérative à se marier - et son chef d'unité le lui a rapporté. Lui n'aimait pas cette femme, mais il s'est laissé convaincre et, finalement, il a accepté.

Il a dit que la femme en question ne l'aimait pas vraiment non plus. À sa connaissance, elle avait trois raisons. La première, c'était d'éviter de faire l'objet de nouveaux soupçons, car son premier mari avait été accusé d'avoir trahi l'Angkar. Deuxième <raison>, une fois mariée, elle pourrait retourner vivre au village avec ses parents. Troisième <raison>, la famille de cette femme était une famille d'aristocrates sous le régime antérieur, c'était une famille riche de gens très instruits, à la différence de lui-même et toute sa famille.

[11.31.03]

Concernant leur vie conjointe, de l'extérieur, ils <avaient> l'air de vivre en mari et femme, mais telle n'était pas la réalité. Monsieur Leang a dit qu'il était certain que ce mariage se terminerait un jour car les deux conjoints considéraient ne pas vraiment être mari et femme. <> Comme il l'avait imaginé, après la libération, en 79, il a décidé de quitter sa femme immédiatement, au mois de mars. Et il a donc quitté la femme qu'il avait épousée sous les Khmers rouges."

Fin de citation.

<> Il y a ensuite un passage <expliquant pourquoi M. Meas Kim Chorn, alias Kru Leang,> dit vouloir témoigner devant les nouvelles générations - je vais citer:

"Cette histoire, il la raconte pour que le public comprenne qu'on <ne> peut <pas> marier de force des gens comme des vaches ou des buffles. L'être humain a un cœur et doit penser à l'avenir, faute de quoi il est confronté à des problèmes comme la violence, l'absence de prospérité, et cela se termine en divorce."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[11.32.38]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci à l'Accusation.

Le moment est venu d'observer une pause pour le déjeuner. Les débats reprendront à 13h30, cet après-midi.

Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan à la salle d'attente du sous-sol et veuillez le ramener dans le prétoire cet après-midi pour 13h30.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 11h33)

(Reprise de l'audience: 13h28)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir.

L'Accusation peut poursuivre.

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Merci.

Bon après-midi, Monsieur le Président.

Je vais donc poursuivre durant sans doute cette première session, et les avocats des parties civiles prendront le relais pour la dernière session de la journée.

Nous étions en train d'examiner un certain nombre de témoignages, de procès-verbaux d'audition, et il y en un qui est intéressant à un double titre parce qu'il traite de la… du fait que la fidélité, que la loyauté à l'Angkar exigeaient que des jeunes gens se marient entre eux sans jamais s'être vus auparavant, et aussi il traite de l'espionnage de la consommation du mariage par des miliciens.

C'est le procès-verbal E3/9578 de <Chhuom - C-H-H-U-O-M> - Savoeun.

C'était un ancien étudiant du secteur 3 de la zone Nord-Ouest qui avait 19 ans en 1975. Et je vais me concentrer sur les questions 26 à 28.

[13.30.11]

Question 26:

"Que savez-vous sur les mariages forcés dans votre région?"

Réponse de Chhum Savoeun:

"Un soir, Ta Chham- <C-H-H-A-M> - a convoqué une réunion de toutes les filles célibataires du chantier. Il leur a demandé de prêter serment de loyauté absolue à l'Angkar sans leur expliquer

le but exact de cette opération. Plus tard, après que quelques filles ont juré loyauté absolue à l'Angkar, Ta Chham a révélé que celles-ci devaient se marier avec des hommes d'unités itinérantes qui travaillaient sur le chantier de Veal Launh, à Kamping Puoy, commune de Ta Kream, district de Banan.

Les filles et les garçons qui devaient se marier ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Pourtant, 80 filles ont juré loyauté absolue à l'Angkar. En fin de compte, 40 seulement ont accepté de se marier avec des garçons du chantier de Veal Launh. Les 40 autres filles ont refusé de se marier comme l'avait proposé Ta Chham.

En ce qui me concernait, trois mois avant la chute du régime khmer rouge, en 1979, l'Angkar m'a dit qu'il était temps pour moi de me marier. Du coup, j'ai proposé d'être couplé avec une femme qui me plaisait. Après 1979, cette femme a demandé le divorce."

[13.32.01]

Question 27:

"Ces mariages se faisaient-ils conformément aux rites traditionnels khmers?"

Réponse:

"Non. Les Khmers rouges demandaient tout simplement aux conjoints de se lever, de prêter serment, de se prendre la main, et ils devenaient mari et femme."

Question 28:

"Notre instruction en cours a démontré qu'après le mariage les

Khmers rouges envoyaient des miliciens épier les nouveaux mariés pour voir s'ils consommaient bien leur mariage. Étiez-vous au courant de cet épisode?"

[13.32.41]

Réponse du témoin:

"Oui, je savais. Effectivement, après le mariage, des miliciens espionnaient sous les maisons. Dans mon propre cas, ils m'ont convoqué et interrogé après le mariage. Ils voulaient savoir si nous avions consommé le mariage. Et je leur ai appris que nous nous sommes bien entendus parce que ma femme était en fait une cousine cadette.

Cependant, si l'homme disait que la femme avait refusé de consommer le mariage, les Khmers rouges ordonnaient alors à cette conjointe de coucher avec son mari en étant espionnée par les miliciens. Si la femme persistait dans son refus, les Khmers rouges l'exécutaient.

Il y avait un autre cas, celui d'un mari qui obligeait sa femme à avoir des relations sexuelles avec lui, mais celle-ci refusait. Plus tard, le chef d'unité a convoqué l'intéressée et l'a passée à la rééducation en lui disant à la fin qu'elle devait coucher avec son mari. En fin de compte, elle a accepté de vivre en couple avec son mari, mais, après 1979, tous les deux se sont séparés."

Fin de citation.

[13.34.11]

Concernant les miliciens qui étaient chargés d'épier les jeunes mariés et de faire rapport concernant la consommation de leur mariage, les enquêteurs des juges d'instruction en ont retrouvé un. Malheureusement, il est apparemment décédé récemment. Je vais donner lecture de son… un extrait de son procès-verbal.

C'est le procès-verbal E3/9821, procès-verbal d'audition de Kol Set. Pour donner le contexte, c'était un milicien, un "chlop", entré dans la révolution en 1974 et qui travaillait à Damnak… dans la commune de Damnak Kansaeng, dans le district de Bakan, zone Nord-Ouest.

Et, le passage qui m'intéresse, ce sont les questions 112 à 116.

Première question, 112, qui lui est posée - à Kol Set:

"Avez-vous reçu l'ordre d'arrêter les gens qui refusaient de se marier quand vous étiez milicien?"

[13.35.24]

Réponse:

"Non."

Question 113:

"Étiez-vous au courant des mariages forcés?"

Réponse:

"Oui, j'en étais au courant."

Question 114:

"Avez-vous reçu l'ordre d'espionner les nouveaux mariés qui refusaient de consommer leur mariage?"

Réponse:

"Oui. J'ai reçu l'ordre d'espionner les nouveaux mariés, ensuite, je devais en faire rapport. Ils voulaient identifier ceux qui médisaient sur l'Angkar et ceux qui ne consommaient pas leur mariage. Bref, je devais tout rapporter."

[13.36.09]

À la réponse 115, il précise qu'il n'a pas dû faire ce genre de rapports parce qu'il n'y avait rien à signaler.

Question 116:

"Qu'est-ce qu'il arrivait à ceux qui refusaient de se marier et de consommer leur mariage?"

Réponse de Kol Set:

"Ils envoyaient ces récalcitrants en formation, mais ceux-là disparaissaient à jamais. En fait, les Khmers rouges ne cherchaient pas à les corriger ou à les endoctriner, ils les envoyaient en formation, un point c'est tout."

Fin de citation.

[13.36.51]

D'autres témoins font état de mariages forcés à l'initiative même de dirigeants khmers rouges.

D'abord, concernant le ministère du commerce, ou, plutôt, son département des entrepôts d'État, il y a le témoignage de Ruos Suy - R-U-O-S, Suy, S-U-Y -, qui était un cadre sur place.

Il établit qu'à partir d'une certaine période l'objectif était de procéder à 100 mariages par mois au sein de son département.

C'est le procès-verbal d'audition E3/10620, et je vais commencer

à la question 75 de ce procès-verbal - et ce sera en anglais, à l'intention des interprètes.

(Interprétation de l'anglais)

Question 75:

"L'Angkar a-t-il jamais organisé le mariage de gens qui ne se connaissaient pas auparavant?"

[13.38.05]

Réponse:

"En réalité, moi-même, je me suis marié sous ce régime. Je ne connaissais pas ma femme auparavant. Il existait un plan selon lequel l'unité, à savoir le ministère des entrepôts, devait marier 100 couples par mois. Initialement, les femmes ont reçu instruction de <s'asseoir en rang> et les hommes de former une autre file. Ensuite, ils ont pu volontairement se choisir mutuellement, mais cette mesure a échoué à cause de leur timidité, en particulier celle des femmes qui n'ont pas osé choisir celui qu'elles aimaient et qui n'ont pas aimé dire leur satisfaction envers des hommes.

Par la suite, l'Angkar a changé de plan. Des chefs d'unité ont été chargés de s'enquérir, pour savoir combien de gens étaient assez âgés pour se marier. Pour se marier, il fallait avoir plus de 20 ans. Des statistiques ont été préparées. Par la suite, le chef de l'unité des hommes a emporté la liste de noms pour s'entretenir avec le chef de l'unité des femmes, pour former des couples. Pour que les futurs mariés se voient, on les a chargés

de travailler ensemble. Par exemple, une femme était chargée de verser de la résine dans <des caisses> tandis que l'homme était chargé de préparer <les caisses>.

Les gens qui devaient se marier connaissaient le nom de leur futur partenaire. En travaillant ensemble, ils pouvaient se voir. Si l'homme aimait bien la femme, on pouvait lui demander à elle si elle était d'accord ou non."

[13.40.17]

Ensuite, je cite:

"Les mariages ont commencé en 76, mais des mesures strictes ont été appliquées à partir de 77. Je ne suis pas sûr des dates."

Et la question:

"Qu'entendez-vous par des mesures strictes?"

Réponse 78:

"Cela veut dire qu'il fallait que 100 couples se marient par mois."

Question:

"D'où venaient ces couples?"

Réponse 79:

"Certains ont été amenés sur place depuis l'extérieur en fonction de la capacité à les faire venir depuis des zones rurales, depuis des ministères, autres provinces, et depuis l'intérieur de l'unité des entrepôts d'État."

[13.41.03]

Question 83:

"À l'époque, y a-t-il eu des mariages forcés?"

Réponse:

"Oui. Certains, après avoir reçu instruction de se marier, n'ont pas osé refuser, de peur d'être maltraités, de peur qu'il ne leur arrive malheur. Quand leur consentement était demandé, ils acceptaient simplement par peur. De l'extérieur, cela n'avait peut-être pas l'air d'un mariage forcé, mais, en réalité, ces gens ont été contraints à accepter, y compris dans mon cas. Sur les 20 couples qui ont été formés en même temps que le mien, seul mon couple reste ensemble aujourd'hui. Les autres se sont séparés, certains en divorçant, tandis que dans d'autres cas l'un des conjoints est mort."

[13.42.06]

Question 84:

"D'où provenait l'ordre de marier 100 couples par mois?"

Réponse:

"Je pense qu'il a été rendu par le chef du ministère."

Question 85:

"Savez-vous pourquoi ce type de mariages était organisé?"

Réponse:

"D'après mes conclusions, ça a dû être compliqué. Premièrement, ils voulaient que la population augmente. À l'époque, les employés des entrepôts d'État n'étaient pas autorisés à se rendre chez eux, car, s'ils avaient constaté la pénibilité des conditions de vie de leurs parents, ils n'auraient pas été

motivés à travailler. En outre, on ne voulait pas que les parents sachent quoi que ce soit sur leurs enfants."

Fin de citation concernant ce PV d'audition de Ruos Suy.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[13.43.10]

Ensuite, concernant les mariages organisés par Ta Mok, par ses proches ou sur ses instructions, il y a notamment le procès-verbal d'audition de Muol - M-U-O-L - Eng - E-N-G -, et c'est intéressant à un triple titre. D'abord, parce qu'il a été marié de force. Deuxièmement, parce qu'il a appris que Ta Mok avait organisé et présidé un mariage de 25 couples.

Et, ensuite, en tant que cadre, cette personne a dû elle-même organiser une cérémonie de mariages forcés.

C'est le procès-verbal E3/9833.

Et les questions-réponses pertinentes s'étalent de la question 205 à la réponse 228 - et, là encore, je vais lire cela en anglais parce qu'il n'y a pas de traduction française à ce jour, si je ne me trompe.

(Interprétation de l'anglais)

[13.44.25]

Question 205:

"Combien de couples ont été formés lors <de votre> mariage collectif à Kampong Ampil?"

Réponse:

"Cinq, dont le mien."

Question 206:

"Ta Mok était-il au mariage?"

Réponse:

"Non."

"Qui a présidé la cérémonie?"

Réponse 207:

"Phea, <P-H-E-A,> le commandant du régiment."

Question:

"A-t-il prononcé un discours?"

[13.45.08]

Réponse 208:

"Oui. Il a simplement dit qu'à présent il voulait organiser notre mariage. Il a appelé par leurs noms les gens censés se marier. Nous avons donc été invités à nous aimer, à rester loyaux l'un envers l'autre pour le restant de nos jours."

Question 209:

"Quand vous avez reçu l'ordre de vous marier, vous-même ou d'autres gens 'ont'-ils osé s'y opposer?"

Réponse 209:

"Moi, je l'ai fait. Je m'y suis opposé, car je n'aimais pas ma future femme. Mais on a considéré que je m'opposais. On m'a dit que, si je n'acceptais pas de me marier, cela voulait dire que je m'opposais à l'Angkar. On m'a averti qu'il y aurait des conséquences si je persistais à refuser."

[13.46.13]

Question 210:

"Avez-vous considéré que c'était un avertissement et que, si vous ne respectiez pas la volonté de l'Angkar, il y aurait des conséquences pour vous?"

Réponse:

"Oui. J'aurais risqué de me faire tuer si j'avais manqué de respect envers la décision de l'Angkar."

Question:

"Avant ou pendant le mariage, quelqu'un a-t-il dit pourquoi il était obligatoire de se marier?"

Réponse 211:

"Personne ne nous a dit les motifs du mariage. Nous n'en avons même pas été informés au préalable. Je ne connaissais pas ma femme avant le mariage et vice versa."

"Avez-vous dû consommer le mariage?"

[13.47.07]

Réponse:

"Oui. Nous avons dû consommer le mariage parce qu'ils observaient en permanence notre relation pour voir s'il y avait quelque chose qui sortait de l'ordinaire."

Question 213:

"Vous avez dit que vous et votre femme aviez dû regagner vos unités respectives. Combien de temps après le mariage avez-vous dû consommer le mariage?"

Réponse:

"La nuit du mariage, le commandant du régiment a convoqué chaque couple pour rentrer."

Question:

"Avez-vous été envoyés à un endroit précis pour consommer le mariage?"

Réponse:

"Une maisonnette, une chaumière a été préparée à notre intention."

[13.48.02]

Question 215:

"Était-ce la nuit qui a précédé votre départ pour Battambang?"

Réponse:

"Environ dix jours après mon mariage, on m'a ordonné d'aller à Battambang."

Question 216:

"Au début de l'entretien, vous avez dit être parti pour Battambang juste après votre mariage; or, à présent, vous dites que vous y êtes allé dix jours plus tard. Voulez-vous modifier votre déclaration antérieure?"

Réponse:

"Je ne vais pas modifier ce que j'ai dit. Ce que j'ai déclaré auparavant concerne le mariage organisé par Ta Mok. Ce mariage concernait des membres d'unités itinérantes. Certains venaient <> des salines <de Srae Ambel>, il y avait aussi d'autres cadres, tous ont été rassemblés <à l'hôtel de ville du chef-lieu> de

Takéo. Ta Mok avait organisé le mariage d'au moins 25 couples. Je n'ai pas été concerné par ce mariage arrangé, on m'avait déjà marié dix jours plus tôt. Ma femme et moi-même avions rejoint d'autres gens, et nous <sommes> partis pour Battambang le lendemain du mariage, en matinée."

[13.49.28]

Question <217>:

"Avez-vous assisté au mariage collectif de ces 25 couples?"

Réponse:

"Non, je n'y ai pas été autorisé. Les gens dont le nom était sur la liste ont dû y aller. J'en ai eu vent parce qu'un camarade combattant y avait été."

Question 218:

"Le combattant en question vous a-t-il dit avoir été forcé à se marier?"

[13.49.51]

Réponse:

"Il a dit avoir été forcé de se marier. Il ignorait le lieu d'origine de sa femme, il ne connaissait que son nom. Il n'a vu son visage que très brièvement. Il savait qu'elle s'appelait Ret."

Question 219:

"Quand vous serviez dans la zone Nord-Ouest, <en tant que secrétaire du> district de Bavel, est-ce que des mariages y ont été organisés?"

Réponse 219:

"Moi-même, j'ai organisé le mariage de quatre couples."

Question:

"Avez-vous reçu l'ordre d'organiser ce mariage ou bien en avez-vous pris l'initiative vous-même?"

[13.50.34]

Réponse:

"Ta Chay, <C-H-A-Y,> m'a donné instruction d'organiser le mariage des soldats handicapés ainsi que le mariage des gens de Srae Ambel travaillant à l'unité de la défense."

Question 221:

"Ta Chay vous a-t-il dit pourquoi il fallait organiser le mariage des soldats handicapés et des gens de Srae Ambel?"

Réponse:

"Non. Il m'a simplement dit d'organiser leur mariage pour qu'ils puissent prendre facilement soin l'un de l'autre."

[13.51.13]

Question 222:

"À votre connaissance, pourquoi les Khmers rouges ont-ils arrangé des mariages?"

Réponse:

"Ils ont parlé des éléments. Ils ont dit que ceux qui n'avaient pas de liens avec d'anciens soldats de Lon Nol devaient se marier. Personne ne pouvait se marier si le mariage n'était pas organisé par eux. Avant un mariage, il fallait donner son feu

vert après avoir pris connaissance de la biographie des personnes concernées. Les Khmers rouges le faisaient pour contrôler les gens, ils craignaient que les gens puissent être des ennemis. Moi-même, je n'ai pas pu choisir d'épouser une femme que j'aimais."

Question 223:

"Étiez-vous amoureux d'une fille appartenant à la famille d'un soldat de Lon Nol?"

Réponse:

"Oui. C'était une parente d'un soldat de Lon Nol."

[13.52.25]

Question:

"Avez-vous été empêché de l'épouser à cause de ses antécédents?"

Réponse:

"Oui."

Question:

"Qui vous l'a dit?"

Réponse:

"Phan, <P-H-A-N,> commandant du régiment."

Question 226:

"L'un quelconque des quatre couples dont vous avez organisé le mariage s'y est-il opposé?"

[13.52.53]

Réponse:

"Oui. Deux femmes ont fait objection."

Question:

"Que leur est-il arrivé?"

Réponse:

"J'en ai parlé avec Ta Chay. Je lui ai dit que ces deux femmes ne voulaient pas se faire marier. Ta Chay m'avait donné ordre de consulter ces deux femmes, pour <évoquer les raisons pour lesquelles> elles allaient épouser des soldats handicapés. Je leur ai expliqué qu'il était de leur devoir patriotique d'épouser des soldats et d'en prendre soin, ces soldats étant devenus invalides après s'être mis au service de la nation en combattant."

Question 228:

"Après avoir entendu vos explications, est-ce que ces femmes ont accepté de se marier?"

Réponse:

"Elles l'ont fait à contrecœur."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[13.53.56]

Il n'y avait pas que dans le ministère du commerce où… que Ta Mok qui organisait des mariages pour ces cadres, d'autres dirigeants importants comme Ieng Thirith ont également choisi les maris de leurs cadres supérieurs.

Et c'est ce qui est arrivé à Madame Thuch Sithan - T-H-U-C-H, Sithan, S-I-T-H-A-N -, forcée de se marier au dénommé Pen Vasai,

lequel a terminé plus tard à S-21.
C'est le procès-verbal d'audition E3/5305 de Thuch Sithan, qui était, donc, un cadre du ministère des affaires sociales et qui était également la sœur de Thuch Rin, lui-même directeur du port de Kampong Som.
Thuch Sithan travaillait avec Sou, l'adjointe de Ieng Thirith au ministère des affaires sociales.
Et voilà ce qu'elle dit dans ce procès-verbal d'audition - à la page, en français: 00342208; en khmer: 00349554 jusque 55; et, en anglais: 00345228 - je cite Thuch Sithan:
[13.55.29]
"Un jour, trois hommes sont venus voir Madame Sou alors que nous étions en train de manger tous ensemble. J'ai appris par la suite que ces trois hommes venaient de France. Parmi ces trois hommes, il y avait mon futur mari. Un dénommé Niem Sok Sam, mathématicien en France, est devenu mon secrétaire particulier. Le second, dont j'ignore le nom, est devenu le secrétaire particulier de Ieng Thirith, et le troisième, donc, mon futur mari, Pen Vasai, alias Tel, a quant à lui travaillé dans le laboratoire pharmaceutique de Dumex à Phnom Penh.
Madame Sou, ma responsable, a décidé, avec l'aval de Ieng Thirith, que je devais me marier avec Vasai. À cette époque, sous le régime des Khmers rouges, c'était les responsables, les chefs, qui décidaient de ce genre de choses. Nous ne pouvions pas choisir avec qui nous entendions nous… avec qui nous souhaitions

nous marier. Pour ma part, j'avais une certaine attirance pour le secrétaire particulier de Ieng Thirith, mais je ne pouvais pas m'opposer à cette décision, et surtout je ne pouvais pas me permettre de montrer ou d'avoir une relation amoureuse avec un homme, car c'était un crime.

Avant d'épouser Vasai, je ne l'ai vu que deux fois. Par la suite, lorsque mon mari a disparu, Ieng Thirith m'a avoué qu'elle me destinait à un autre homme, un qui travaillait avec son époux Ieng Sary."

[13.57.25]

Et, rapidement, parce que ce mariage a évidemment une suite qui est détaillée par Thuch Sithan dans un autre procès-verbal, E3/378, je ne vais pas tout lire, mais il y a un passage - à la page, en français: 00342203 et 04; en anglais: 00345541 et 42; et, en khmer: 00349538 jusque 40 - où Thuch Sithan explique dans quelles circonstances son mari a finalement été arrêté.

Et elle explique également que Ieng Thirith lui a lu une partie des aveux de son mari à S-21.

Autre mariage forcé présidé par des cadres de haut rang dans la zone Nord-Ouest dans le secteur 5, c'est celui de la partie civile Thang - T-H-A-N-G - Thoeuy - T-H-O-E-U-Y -, qui parle également d'exécutions de jeunes femmes pour non-consommation de mariage, c'est le procès-verbal d'audition E3/9575.

Et les réponses qui m'intéressent sont les réponses 65 à 82, je cite ce procès-verbal:

[13.59.15]

Réponse 65:

"On m'a forcée à me marier avec mon mari actuel, que je n'avais jamais connu auparavant. Nous étions cinq couples à être concernés, et cela s'est passé en 1977."

Question 66:

"Vous souvenez-vous si Yeay Chaem était déjà arrivée dans votre région quand on vous a forcée à vous marier?"

Réponse:

"Yeay Chaem était déjà arrivée."

Question 67:

"Où s'est passé votre mariage?"

[13.59.57]

Réponse:

"Je me suis mariée dans le village de Kouk Kandaol, commune de Spean Sraeng, district de Phnum Srok."

Question:

"Comment avez-vous choisi votre conjoint?"

Réponse 68:

"À cette occasion, mon mari avait fait une demande de mariage à son chef d'unité ou d'équipe, puis le chef d'unité transmettait ce souhait à la hiérarchie. J'ai - entre guillemets - pris la main de mon mari le 30, bien que je ne sache pas en quel mois."

[14.00.37]

Question 70:

"Quel était le rôle de Yeay Chaem dans ces mariages?"

Réponse:

"Yeay Chaem avait aussi un contrôle pendant ces mariages. Elle criait pour qu'on se prenne la main."

Question 73:

"Dans votre demande de constitution de partie civile, vous avez raconté ceci:

'J'ai refusé de me marier avec mon prétendant.'

Est-ce correct?"

Réponse:

"Oui, j'avais effectivement refusé, mais on a menacé de m'exécuter si je refusais de me marier."

Question 74:

"Qui vous a ainsi menacée?"

[14.01.23]

Réponse:

"C'était l'Angkar suprême. Je ne connaissais pas son identité, mais je savais que c'était un homme."

Question 76:

"Vous souvenez-vous de l'âge que vous aviez quand vous vous êtes mariée?"

Réponse:

"J'avais alors 15 ans."

Question:

"Y avait-il des gens qui vous aient espionnée la nuit quand vous

consommiez votre mariage?"

Réponse:

"Oui, ils m'ont espionnée. Ils exécutaient ceux qui ne consommaient pas leur mariage."

[14.02.00]

Question 78:

"Vous souvenez-vous s'il y a eu des couples qui ont été exécutés pour non-consommation de mariage?"

Réponse:

"Oui. Les miliciens ont exécuté deux ou trois femmes de mon unité itinérante parce qu'elles avaient refusé de consommer leur mariage."

Question 79:

"Ces deux ou trois femmes exécutées, s'étaient-elles mariées en même temps que vous?"

Réponse:

"Oui, tout à fait."

Question:

"Mais qui ordonnait l'exécution des femmes qui refusaient de consommer leur mariage?"

[15.02.37]

Réponse:

"D'après moi, c'était Yeay Chaem qui a ordonné aux miliciens d'espionner les nouveaux mariés et d'exécuter ceux qui ne consommaient pas leur mariage."

Question 81:

"Comment saviez-vous que c'était Yeay Chaem qui a ordonné aux miliciens d'espionner les nouveaux mariés?"

Réponse:

"C'était mon chef d'équipe qui me l'a dit."

Question 82:

"Savez-vous où ont-ils exécuté ces gens?"

Réponse:

"Ils les ont exécutés dans une forêt près du village de Kouk Kandaol."

Fin de citation de ce procès-verbal d'audition E3/9575.

[14.03.28]

Autre témoignage - que je qualifierais presque de classique - concernant le mariage forcé, c'est celui d'une partie civile dont je ne peux pas apparemment donner le nom, mais qui explique pourquoi, en plus du caractère forcé du mariage, pourquoi elle est restée avec son mari après la chute du régime, en 1979. C'est le procès-verbal d'audition E3/9828 et ça se passe dans le district de Sangkae, à Battambang, dans le Nord-Ouest du pays - je vais citer en anglais un certain nombre de questions et de réponses:

(Interprétation de l'anglais)

Question 1:

"Pouvez-vous nous dire les différences entre les mariages forcés célébrés à l'époque et les mariages traditionnels?"

[14.04.34]

Réponse 1:

"À cette époque, il n'y avait pas de haut-parleurs, il n'y avait pas de coiffeurs ou de coiffeuses, aucun prêtre bouddhiste, aucun membre de ma famille n'a assisté à mon mariage. Lorsqu'on m'a donné l'ordre de me marier, j'en ai parlé à ma mère. Elle n'a rien dit, car elle avait peur."

Question 3:

"Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé la première nuit de votre mariage?"

Réponse:

"Les miliciens khmers rouges écoutaient nos conversations pendant la nuit, car ils voulaient savoir si, oui ou non, nous nous aimions. Si l'on ne s'aimait pas, on <était emmené> en rééducation."

Question 11:

"Quand avez-vous accepté de consommer votre mariage?"

[14.05.35]

Réponse:

"Nous n'avons pas consommé notre mariage la première nuit de noces. Ce n'est que quatre ou cinq jours plus tard que j'ai accepté de consommer le mariage, car j'avais peur d'être emmenée en rééducation."

Question 13:

"Votre mari a-t-il choisi de vous épouser ou les cadres khmers

rouges vous ont-ils choisie pour lui?"

Réponse:

"Ce sont les cadres qui m'ont choisie pour lui. Je ne l'avais pas vu et je ne lui avais pas parlé avant le mariage."

Question 26:

"Pourquoi êtes-vous restés mariés?"

Réponse:

"Nous sommes restés mariés parce que nous avons des enfants ensemble. Parfois, nous nous disputons parce qu'il est un fumeur. Je lui ai dit que, si j'avais su durant le régime des Khmers rouges qu'il fumait, je ne me serais pas mariée avec lui. Puis il m'a demandé de ne pas dire cela. Il a dit que nous étions vieux tous les deux maintenant. Il a ajouté que lui non plus ne voulait pas se marier, mais, parce que je l'avais accepté comme mari, il m'avait en retour acceptée comme épouse."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

[14.07.12]

Comme on l'a vu, les menaces étaient couramment utilisées pour persuader une jeune fille d'accepter le mariage.

Comme le dit par exemple Mom Sroeurng dans son PV d'audition E3/9651.

Réponse 1, elle parle du fait qu'elle habitait, avant le 17 avril 75, dans la commune de Kang Meas, district de Kang Meas, province de Kampong Cham.

Et je cite ce qu'elle dit ensuite:

"Dans cette région, les Khmers rouges m'ont arrêtée un jour et enfermée dans le centre de sécurité de Krouch Kor en même temps que 30 autres personnes sous l'accusation d'appartenance au mouvement des Khmers Sar. Ils m'ont emprisonnée et privée de riz pendant 18 mois. Le 17 avril 1975, j'étais donc détenue dans le centre de sécurité de Krouch Kor. Je ne sais pas quand ils m'ont arrêtée exactement, mais je sais qu'ils m'ont libérée à la fin de 1975. Ensuite, ils m'ont intégrée dans la coopérative de Kaoh Roka, qui était donc mon village natal.

Deux ou trois mois plus tard, ils m'ont mariée en même temps que 21 autres couples. Au début, j'ai protesté, mais le chef d'unité a menacé de me renvoyer au point de départ, à savoir en prison, si je refusais de me soumettre."

[14.09.05]

Question 9:

"Où vous êtes-vous mariée?"

Réponse:

"Je me suis mariée dans le village de O Chhleung. Le chef d'unité de l'homme avec qui je devais me marier était une femme, et elle est venue me dire que je devais me marier avec cet homme. Au début, j'ai refusé, mais elle m'a dit que si je continuais à protester, elle allait me renvoyer en prison.

Il y avait alors 22 couples en tout qui étaient tous des jeunes issus d'unités itinérantes travaillant dans les villages qui se

trouvaient autour de O Chhleung. Le chef de milice a demandé que les conjoints prêtent serment. Dans la pratique, un seul couple censé représenter les 21 couples l'a fait."

[14.10.01]

Question 10:

"Avez-vous consommé votre mariage avant de retourner travailler comme d'habitude?"

Réponse:

"Oui, nous avons consommé notre mariage dans ma maison, mais sans avoir d'espace particulièrement dédié à ces noces. Nous étions chez nous comme d'habitude. Nous n'étions alors pas amoureux l'un de l'autre, mais nous devions néanmoins vivre ensemble parce que l'Angkar nous avait mariés. Mon mari vivait la même situation que moi, et je n'avais pas l'impression qu'il m'ait violée ou qu'il ait abusé de moi."

Question 11:

"Quelqu'un vous a-t-il dit qu'il fallait consommer votre mariage? À moins que tout le monde n'ait su qu'il y avait obligation de consommer le mariage après le processus pour éviter les problèmes?"

Réponse:

"Le chef de l'unité de mon mari m'a dit que je devais me marier, sinon, elle allait me renvoyer en prison. Par conséquent, j'avais compris que la consommation du mariage était obligatoire."

Fin de citation.

[14.11.22]
Les sanctions pour non-consommation du mariage pouvaient être sévères, comme l'indique, entre autres, la partie civile suivante, dont je ne peux pas non plus donner le nom. Cette partie civile mentionne en plus que les mariés étaient invités à procréer pour l'Angkar. Et, là aussi, elle fait état d'un mariage arrangé par un haut cadre de la Zone centrale.
C'est le procès-verbal E3/9744, et cela concerne le district de Kampong Siem, province de Kampong Cham.
Et je vais commencer à la réponse 33:
"À l'époque, l'Angkar mariait les gens, et, après la cérémonie, si la femme n'était pas amoureuse ou, pour parler plus simplement, refusait de consommer le mariage avec son mari, l'Angkar la passait à l'exécution."
Question 34:
"Comment se fait-il que vous sachiez cette histoire?"
[14.12.37]
Réponse:
"C'était une pratique qui se faisait dans ma région. Ils mariaient à chaque fois 20 couples, et le président du comité de mariage conseillait aux conjoints de s'aimer et de procréer pour l'Angkar."
Question 35:
"Avez-vous entendu ces paroles de vos propres oreilles durant ces cérémonies?"

Réponse:

"Oui. J'ai entendu de mes oreilles parce que j'ai assisté à ce mariage."

Question 36:

"Combien de fois avez-vous assisté à ces mariages après l'arrivée des hommes de la zone Sud-Ouest?"

Réponse:

"Deux fois."

[14.13.27]

Question 37:

"Qui présidait ainsi ces mariages?"

Réponse:

"C'était Yeay Yut" - en réalité, Prak Yut.

Donc, réponse 37:

"C'était Yeay Yut, les camarades Loeung - L-O-E-U-N-G - et Siem - S-I-E-M. Ils ont demandé aux conjoints de s'aimer et de procréer pour l'Angkar, les deux fois où j'étais présent."

Question 38:

"Connaissez-vous des gens qui ont été sanctionnés parce qu'ils ont refusé de consommer leur mariage?"

[14.14.10]

Réponse 38:

"À l'époque, personne n'a osé divorcer, et par conséquent personne n'a été sanctionné."

Fin de citation de ce procès-verbal E3/9744.

Toujours concernant les sanctions, celles-ci pouvaient aussi être très sérieuses quand une jeune femme refusait non pas seulement la consommation du mariage, mais refusait d'être mariée.

Et c'est le cas de la partie civile Nap - N-A-P - Somaly - S-O-M-A-L-Y, qui est un Cham qui a été forcé de se marier à une Khmère dans la région de Kampong Chhnang en 1978.

C'est le numéro de procès-verbal E3/9823 - et je vais citer en anglais:

(Interprétation de l'anglais)

[14.15.25]

Question 139:

"Y a-t-il eu un moment où le chef de village a apparié les hommes et les femmes pour qu'ils vivent ensemble?"

Réponse:

"Je me rappelle que cela s'est passé en novembre, lorsque le régime des Khmers rouges était au bord de l'effondrement."

Question:

"En 1978?"

Réponse:

"Oui."

Question:

"Pouvez-vous décrire ce mariage?"

[14.15.52]

Réponse 141:

"D'après mes souvenirs, à l'époque, je suis allé pêcher à la

rivière. Lorsque je suis rentré chez moi, ils m'ont ordonné de me marier parce qu'ils avaient déjà choisi une partenaire pour moi. Les personnes au niveau du district avaient déjà choisi les belles filles, et nous ne pouvions avoir que les femmes qui n'étaient pas belles.

Il y avait une belle fille qui, je pense, <avait peut-être> été étudiante. Elle a reçu l'ordre de se marier à un milicien handicapé. Elle a refusé et elle a été giflée à plusieurs reprises jusqu'à ce que du sang coule de sa bouche, et elle a été emmenée en rééducation."

Question 148:

"D'autres couples se sont-ils mariés en même temps que vous?"

Réponse:

"Il y avait 19 autres couples. Au total, 20 couples ont été formés ce jour-là."

Question 151:

"Vous rappelez-vous si la femme que vous avez épousée était…"

Et puis il y a un mot qui manque, un mot qui est <probablement un groupe> ethnique. <Mais la réponse est plus claire.>

Réponse 151:

"Non, elle était khmère."

[14.17.32]

Question:

"Les chefs de village et de commune savaient-ils que vous étiez Cham?"

Réponse:

"Oui, ils le savaient."

Question 153:

"La première nuit après votre mariage, qu'avez-vous fait?"

Réponse:

"Nous ne nous connaissions pas auparavant, et cette nuit-là nous n'avons rien fait. Nous n'avions aucun sentiment ni aucun désir de coucher ensemble."

[14.18.00]

Question 154:

"Pourquoi n'avez-vous pas refusé de vous marier à l'époque?"

Réponse:

"J'avais peur d'être exécuté."

Question:

"Des gens avaient-ils refusé?"

Réponse 155:

"Uniquement cette femme. On <> nous a ordonné de prononcer nos vœux, mais elle n'a pas accepté. Elle préférait mourir plutôt que <> d'épouser cette personne handicapée."

"Savez-vous où elle a été emmenée?"

<Réponse 156:>

"Elle a été emmenée en rééducation, je ne sais pas ce qui lui est arrivé après cela."

[14.18.47]

Question:

"Où l'a-t-on emmenée en rééducation?"

Réponse:

"On l'a conduite à un lieu de rééducation situé à 8 kilomètres du village. C'était un lieu de rééducation destiné aux personnes ayant commis des infractions morales."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

Un cadre khmer rouge participant à l'organisation de tels mariages forcés a été interrogé - je ne vais pas donner son nom non plus.

C'est le procès-verbal d'audition E3/9808. Et voilà ce qu'il a dit aux réponses 73 à 80:

Question 73:

"Avez-vous vu des mariages forcés à l'époque khmère rouge?"

[14.19.47]

Réponse:

"Les Khmers rouges m'ont forcé à aller convoquer cinq couples au mariage. Certains couples furent mariés, mais ne se sont pas entendus. Ils furent envoyés en formation, mais disparurent."

Question 74:

"Mais qui organisait ces mariages forcés et qui vous a forcé à aller chercher ces cinq couples?"

Réponse 74:

"La hiérarchie a donné un ordre et je l'ai passé à l'échelon inférieur. C'était Ta Hap - H-A-P -, chef du chantier de

plantation de cotonniers à Toek Pray, qui m'avait donné l'ordre d'aller convoquer ces gens."

Question 77:

"Combien de fois Ta Hap vous a demandé de convoquer des gens au mariage?"

[14.20.53]

Réponse:

"De nombreuses fois. Parfois, cinq couples étaient impliqués, d'autres fois, dix. Certains de ces couples ont vécu ensemble jusqu'à aujourd'hui."

Question 78:

"Y avait-il des gens qui ont refusé de se marier?"

Réponse:

"Personne n'a osé refuser. Après le mariage, si l'un des conjoints, garçon ou fille, refusait de consommer le mariage, ils l'envoyaient en formation, mais j'ignore à quel endroit exactement."

Question 79:

"Connaissez-vous des gens qui n'ont pas consommé le mariage?"

Réponse:

"Chhit - C-H-H-I-T -, un homme, n'a pas consommé son mariage et fut envoyé en formation, et a disparu depuis.

Veut - V-E-U-T - était birmane et fut également envoyée à formation après avoir refusé de consommer son mariage."

[14.22.07]

Question 80:

"Quand tout cela est arrivé?"

Réponse:

"Durant 1977, mais les mariages eurent lieu en 75 ou 76."

Fin de citation et fin également de lecture de différents procès-verbaux d'audition de témoins et de parties civiles.

Je voudrais, avant de conclure, citer quelques passages d'un document important parmi d'autres études sur lesquelles je n'aurai pas le temps de revenir dans le cadre de cette présentation, mais il y a notamment cette étude E3/3416, qui est un rapport écrit par Bridgette Toy-Cronin intitulé, en anglais: "I Want to Tell You: Stories of Sexual Violence during Democratic Kampuchea (1975-1979)".

[14.23.12]

Dans ce rapport, qui est le résultat d'enquêtes de terrain, Madame Toy-Cronin souligne quelques aspects essentiels du mariage, ou, plutôt, de cet échange de vœux durant le régime du Kampuchéa démocratique - et je vais citer trois petits passages en anglais qui se trouvent, le premier, à la page, en anglais: 00449488; en français: 00630485; en khmer: 00721381…

(Interprétation de l'anglais)

Je vais citer en anglais:

"Les personnes interrogées ont persisté à distinguer ces mariages de la tradition cambodgienne des mariages arrangés. En particulier, les personnes interrogées ont souligné que,

contrairement aux mariages arrangés, où les conjoints donnaient leur consentement à l'union même si celle-ci était arrangée par les parents, sous le Kampuchéa démocratique, les gens n'avaient pas d'autre choix que d'épouser des personnes qui avaient été choisies pour <eux>."

[14.24.44]

Et un peu plus loin:

"Les personnes chargées d'organiser les mariages répondaient aux refus par des menaces de violence ou par la violence réelle, y compris les coups, les travaux <forcés>, voire la mort."

Fin de citation.

Un peu plus loin, il est dit, je cite:

"Les cérémonies s'écartaient aussi <considérablement> de la tradition cambodgienne, mais prenaient une forme très similaire dans toutes les provinces étudiées."

Fin de citation.

Un autre passage - à la page, en anglais: 00449484; en français: 00630485 à 86; et, en khmer, c'est à la même page: 00721381.

Je vais citer:

[14.26.00]

"La concordance de la description des cérémonies à travers les régions géographiques atteste d'une politique de haut niveau relative aux mariages forcés. Il y a eu des variantes dans la rigueur avec laquelle l'administration locale appliquait la politique."

Un peu plus loin, je cite:

"Très peu de personnes interviewées ont pu avancer une quelconque raison justifiant cette politique, mais elle était… elle visait probablement à maintenir un contrôle sur les individus, à garantir la reproduction, tout en essayant d'éliminer les relations amoureuses et familiales, qui étaient considérées comme une distraction par rapport aux objectifs de la révolution. Les Khmers rouges donnaient aux conjoints très peu d'occasions de développer leur couple, car ceux-ci ne passaient que quelques jours ensemble après la cérémonie, et ensuite n'étaient autorisés à se réunir que périodiquement."

[14.27.15]

Un dernier passage que je vais citer est à la page, en anglais: 00449495; en français: 00630498; et, en khmer: 00721404.

C'est "à la" conclusion, je cite:

"L'un des principaux objectifs de ces mariages étant de garantir la reproduction, les relations sexuelles forcées faisaient partie intégrante du mariage. Même <> ceux qui n'avaient pas subi des violences directes se sentaient contraints d'avoir des rapports sexuels avec leur nouveau conjoint, car ils croyaient que les Khmers rouges les surveillaient et étaient au courant de ce qui se passait ou de ce qui advenait de ceux qui refusaient. Dans certains cas, la politique de mariages forcés était utilisée pour légitimer le viol."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

Malgré tous les témoignages qui ont… que je viens de lire durant ces sessions, malgré les documents de l'époque, Pol Pot, comme d'autres dirigeants khmers rouges, a nié la réalité de cette politique des mariages, et cela a été notamment le cas lors de la visite de délégations étrangères de journalistes au Kampuchéa démocratique en 1978, lorsque le pays s'est un petit peu ouvert à ce type de visite. Et, au lieu évidemment d'admettre que ces mariages étaient arrangés ou forcés, il a plutôt donné une description idéalisée de ces mariages.

Et on trouve une telle description dans trois documents qui reprennent exactement les mêmes termes.

Et, celui que je vais lire, c'est le document E3/5712 - à la page, en anglais: 00829765; en français: 00419576, et c'est la même traduction d'ailleurs en français qu'on retrouve dans un autre document, E3/5715; et enfin, en khmer, c'est: 00816529-30.

C'est donc l'extrait d'une interview que je crois a… qui, je crois, a eu lieu par écrit, et voilà ce que dit Pol Pot - et je vais citer en anglais.

(Interprétation de l'anglais)

[14.30.38]

Je cite:

"Concernant la création d'une famille, les jeunes hommes et femmes constituent des familles volontairement. Après le mariage, en cas de problèmes au sein de la famille, les masses donnent des

conseils aux partenaires pour régler leurs problèmes. Si les parties considèrent qu'il est impossible de continuer à vivre ensemble, le divorce est une option possible. Aucune partie concernée ne doit s'adresser au tribunal. En général, la séparation est très rare, tant le mari que la femme ayant un degré élevé de conscience politique et dès lors que chaque famille jouit d'une existence garantie dans une société nationale, saine et pure. Il n'y a donc pas de contradiction permanente. Toute contradiction peut être réglée au sein de la famille."

Fin de citation.

(Fin de l'interprétation de l'anglais)

On voit là que, officiellement, dans ses communications avec les étrangers, Pol Pot nie complètement la réalité.

[14.32.15]

Et, enfin, je vais terminer, comme je l'ai commencé, par cette petite phrase de Nuon Chea, pour rappel, qui se trouve dans le document E3/4202, dans le livre de Thet Sambath et de Gina Chon, "Derrière les champs de la mort, un dirigeant khmer rouge et l'une de ses victimes" - à la page, en français, aux pages 29 et 30, ERN 00849377 et 78; en khmer: 00858253 et 54; et à la page 41, en anglais, à 00757496.

Voilà ce qui est attribué à Nuon Chea comme citation, je cite: "Les hommes voudront toujours choisir de belles filles. C'est pourquoi nous les avons forcés à se marier avec des femmes

choisies par l'Angkar."

Fin de citation.

Et fin de ma présentation, Monsieur le Président, je vous remercie, pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci à l'Accusation.

Suspension d'audience de 20 minutes.

(Suspension de l'audience: 14h34)

(Reprise de l'audience: 14h52)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir.

Les co-avocats principaux pour les parties civiles peuvent à présent présenter leurs documents.

M. DE WILDE D'ESTMAEL:

Monsieur le Président, juste une petite précision avant de céder la parole, j'ai parlé auparavant de plusieurs procès-verbaux d'audition de parties civiles. Je voulais simplement préciser que ces parties civiles-là, en fait, ne sont pas parties civiles dans le dossier 002.

Donc, pour une question de terminologie, que ce soit clair pour tout le monde, les parties civiles dont j'ai fait état, ce sont des procès-verbaux de parties civiles, mais dans d'autres dossiers.

Voilà. Merci.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci à l'Accusation.

Les co-avocats principaux ont la parole.

[14.54.18]

Me PICH ANG:

Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges.

Je salue toutes les parties, les parties civiles et le public.

À présent, je vais présenter des documents clés. Je vais présenter <11> constitutions de partie civile, après quoi maître Marie Guiraud présentera des procès-verbaux d'audition établis par le BCJI au nombre de 11.

<Je vais commencer par la première> demande de constitution de partie civile, <celle de Tum Nga>.

Cette <partie civile> a été contrainte de se marier dans <le village de Ou Preal, commune de Preah Mlu, district de Bakan,> province de Pursat. <Elle a été obligée de se marier et de prononcer son> engagement. Elle a été contrainte à travailler dur pendant sa grossesse.

Je vais citer un extrait de sa constitution de partie civile, E3/6434 - les ERN sont les suivants: en khmer: 00545232; en anglais: 01320626 à 27; il n'y a pas de traduction française.

Nous avons demandé une traduction en français.

Je vais citer des extraits portant sur son mariage en <77>, je cite:

[14.56.34]

"Ils ont organisé des mariages collectifs dans le village de

Daeum Kor, secteur 4, à la coopérative de Me Tuek. Après le mariage, les couples n'ont pas pu vivre ensemble, les maris travaillaient et vivaient séparément de leurs épouses respectives. Un chef d'unité, Chrin, m'a contrainte à épouser un milicien, Chhum, mais j'ai refusé. Par la suite, Om Chrin a dit: "Camarade Nga, tu dois épouser le camarade Phon pour avoir un compagnon parce que tous tes parents sont morts. Si tu refuses de te marier, viens vivre là où je suis, au village de Angkanh, <un site d'exécution>."

À l'époque, mon mari et moi, nous ne nous connaissions pas. Le mariage a eu lieu sur la route conduisant au village de Trang, village de Daeum Kor, où trois couples du 17-Avril ont dû se marier entre eux tandis que des mariages étaient organisés entre gens du 18-Avril <de la Base>. Les 17-Avril ne pouvaient pas épouser des 18-Avril.

[14.58.19]

Nous avons dû nous lever pour prononcer un engagement. Nous avons dû nous engager à travailler <encore plus> dur après le mariage pour servir l'Angkar. Nous devions nous sacrifier pour l'Angkar, quel que soit l'endroit où le mari ou la femme serait envoyé travailler par l'Angkar. S'ils travaillaient l'un près de l'autre, ils pouvaient vivre ensemble, dans le cas contraire, non.

<La grange à riz> de la coopérative était dans le village de Daeum Kor sur la route menant au village de Trang. Les gens

<étaient> maltraités. Si quelqu'un gardait une vache et que celle-ci mourait, la personne <était attelée à la place de> la vache dans les labours. Un dénommé Seng a été envoyé tirer une charrue à Bao Lao. Sa femme s'appelait Mao. Les personnes évacuées de Phnom Penh ont été envoyées dans différentes unités <au sein du village>. Une ou deux familles <étaient> envoyées par unité en fonction de la densité de la population.

[14.59.51]

En 78, nous avons dû travailler <en couple> dans une unité d'enfants, une unité mobile. Mon mari et moi-même, nous sommes partis en catimini pour aller pêcher et échanger du poisson contre du riz à la coopérative. Je suis tombée malade, <une hémoptysie,> à cause de l'épuisement <faisant suite à mon accouchement>."

L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

Les interprètes demandent au co-avocat principal de bien vouloir lire plus lentement.

Merci.

Me PICH ANG:

<La deuxième partie civile en question, dont je vais donner lecture des documents, est Prum Chy. Ce dernier a été forcé de se marier dans la province de Kampong Speu. Il s'agit du> document <> E3/6229a - à l'ERN, en khmer: 00584450 à 51; en anglais: 01184708.

Je vais lire un extrait de la demande de constitution de cette

partie civile, ainsi qu'il suit:

[15.01.27]

"Vers janvier 1977, après la saison des récoltes, j'ai été forcée de me marier dans le village de Kauk Rumchek, commune de Moha Sang, qui est actuellement la commune de Kahaeng, dans le district de Samraong Tong, province de Kampong Speu. À l'époque, il y avait dix couples, et j'étais le dixième. À l'époque du mariage, j'étais un veuf âgé de 35 ans. Un chef de village, Chun, <également> chef d'unité, est venu me demander à plusieurs reprises si je voulais… si je consentais à me marier ou non, mais j'ai répondu par la négative à chaque fois. J'ai refusé, j'ai rejeté sa proposition deux fois. Toutefois, lorsqu'il m'a demandé une troisième fois pourquoi je ne voulais pas me marier selon les dispositions prises par l'Angkar, j'ai finalement consenti parce que j'avais peur. Je ne connaissais pas mon épouse auparavant et je n'éprouvais aucun sentiment pour elle.

Les couples qui ont été mariés au même moment comprenaient notamment Ngeth, qui vit actuellement au village de Chrey, commune de Tang Samraong, district de Phnum Sruoch, province de Kampong Speu. C'était véritablement un mariage forcé, étant donné que ma femme et moi-même avons été forcés de nous marier <et> n'osions pas refuser par crainte d'être maltraités ou exécutés."

<À nouveau, M. le Président, j'aimerais donner lecture d'une autre demande de constitution de partie civile, dénommée Phan Sopheap. Elle a été forcée de se marier avec Chaeng (phon.) au

village de Kouk Banteay, province de Kampong Chhnang. Il s'agit du document E3/6248a… mais il semble qu'il y ait un problème technique>. <>

M. LE PRÉSIDENT:

La régie veut bien vérifier s'il y a un problème technique avec le canal français…

Maître, vous pouvez reprendre votre présentation.

Me PICH ANG:

Je vais répéter l'information concernant Madame Phan Sopheap. Elle a été forcée <d'épouser Pheng> dans la province de Kampong Chhnang.

Le document auquel je fais référence, c'est le document E3/6248a - à l'ERN, en khmer: 00584540; en anglais: 01190884 à 85; il n'y a pas de traduction française.

Je vais citer l'extrait suivant:

[15.07.04]

"En début 1978, moi-même et neuf autres femmes - je me souviens du nom de deux d'entre elles, Mach et Sobin - <avons>" été forcées par le chef d'une unité de femmes, Nhem, de <nous> marier dans la coopérative du village de Kouk Banteay. Nous n'étions pas au courant de l'événement à l'avance. Vers 20 heures, l'on nous a 'dit de participer' à une réunion au réfectoire de la coopérative, puis nous avons été appariés dans le cadre d'une cérémonie de mariage. Il y avait dix couples. On nous a fait prononcer des vœux et jurer de nous aimer l'un l'autre et de

respecter l'Angkar à jamais.

L'homme que j'ai épousé s'appelait Phan Pheng <(phon.)>. Il avait un an de plus que moi. Après le mariage, on nous a autorisés à rester dans la coopérative, et <> nous avons été <assignés à> travailler dans <nos> unités <respectives> 'en' journée. La nuit, la milice venait nous épier. J'étais séparée de mon mari lorsque l'armée vietnamienne est arrivée parce que nous avions été assignés pour travailler dans des régions éloignées, dans des lieux éloignés les uns des autres."

Une autre constitution de partie civile, c'est Net Huon, c'est le document E3/6344a, il s'agit de son formulaire d'informations supplémentaires.

L'extrait pertinent est à l'ERN, en khmer: 00580563; en anglais: 00861829; en français: 00954950.

Permettez-moi de citer, je cite:

[15.09.59]

"J'ai été forcée de me marier en fin 1978 dans le village de Trapeang Run, district de Kampong Trabaek. Il y avait 40 couples. Les Khmers rouges ne nous ont pas demandé si on était satisfaits les uns des autres. Aucun couple n'a été autorisé à prononcer un engagement. Les Khmers rouges nous ont dit qu'on était désormais maris et femmes… d'après le mariage organisé par l'Angkar et que nous devions suivre les directives de l'Angkar."

Pour les interprètes, je vais sauter les documents 5 et 6, et je vais passer au document numéro 7, qui figure sur la liste des

documents que j'ai envoyés aux interprètes. Le document 7, c'est la constitution de partie civile de M. Chhim Srorn, qui a été forcé de se marier dans la province de Battambang.

Le document de M. Chhim Srorn auquel je fais référence, c'est le document E3/5029 - à l'ERN, en khmer: 00562321; en anglais: 01001493; et, en français: 00933692.

Je cite:

[15.12.09]

"En 1977, ils m'ont envoyé vivre dans la coopérative de Bakan, dans la commune de Trapeang Chong.

À mon arrivée dans la coopérative, les Khmers rouges m'ont forcé à me marier aux côtés de deux autres couples dans la coopérative de Bakan, sans que nous ne soyons informés à l'avance, et <> nous ne nous connaissions pas auparavant.

À l'époque, j'ai été affecté dans une unité de labourage et ma femme travaillait à l'unité de repiquage. Trois jours après mon mariage, ils nous ont renvoyés dans nos unités respectives, et je n'étais pas autorisé à vivre avec ma femme. Ils nous permettaient de nous rencontrer et de passer une nuit ensemble tous les 15 jours, et le lendemain nous devions <nous dépêcher de> regagner nos unités respectives."

Une autre constitution… une autre demande de constitution de partie civile que je vais évoquer, c'est le numéro 8, à l'intention des interprètes, c'est Madame Saom Hai, qui a été forcée de se marier dans la province de Kampong Cham.

C'est le document E3/6692a - à l'ERN, en khmer: 00580939; en anglais: 00190947; et il n'y a pas de traduction française.

Je vais lire l'extrait suivant:

"En 1976 les Khmers rouges m'ont forcée à me marier. Lors d'un mariage qu'ils ont arrangé pour 102 couples dans la plantation d'hévéas de Chub. Avant le mariage, ils ne m'ont pas demandé si j'étais satisfaite ou non de cet arrangement. Ils ont tout simplement dit que l'Angkar avait pris des dispositions pour que les citoyens se marient. Les gens devaient se marier sans considération aucune pour leur appartenance ethnique, khmère ou cham. Ils nous ont tous mis ensemble à l'occasion du mariage. J'ai dit que je n'étais pas d'accord. Ils ont menacés ceux d'entre nous qui <osaient rejeter> la mission confiée par l'Angkar. J'ai donc décidé de me marier conformément à la mission qui était assignée. <En effet,> j'avais peur qu'ils disent que je ne respectais pas les politiques de l'Angkar. Après le mariage, les miliciens <ont été envoyés pour nous surveiller.> S'ils découvraient qu'un couple ne s'entendait pas, ils convoquaient le mari ou la femme pour rééducation. Je me rappelle qu'après sept ou huit mois de mariage ils ont commencé à arrêter et exécuter des gens sans donner de raison. Ils disaient tout simplement qu'ils les emmenaient en rééducation."

[15.16.38]

La prochaine demande de constitution de partie civile que je vais invoquer est celle de M. Ban Hap.

Il s'agit du document E3/5986a.
La partie civile a été forcée de se marier dans la province de Siem Reap.
Et je vais lire un extrait de sa demande de constitution de partie civile à l'ERN en khmer: 00581880 <et> 81; il n'y a pas de traduction anglaise; l'ERN en français, c'est: 01219986 à 87.
Je vais citer ainsi qu'il suit:
[15.17.51]
"En 1976, j'ai été forcé de me marier avec une femme appelée Mak Choeun. À l'époque il y avait 30 couples dont le mariage avait été arrangé à la même occasion. Cela s'est passé dans le village de Dam Daek, commune de Dam Daek, district de Soutr Nikom, province de Siem Reap. <Nous avons été forcés par le comité du district Yoeun.> Nous ne nous connaissions pas auparavant, nous n'étions pas d'accord avec l'arrangement, mais nous ne pouvions y échapper. Nous avons été forcés de coucher ensemble pendant <sept nuits> avant d'être séparé pour aller travailler sur nos sites respectifs. <Et encore aujourd'hui, je souffre psychologiquement> en raison de ce mariage forcé.
Le prochain document que je vais invoquer, c'est "une" information supplémentaire de la partie civile <> Chan Han, document E3/6083a.
M. Chan Han avait été forcé de se marier dans la province de Kampot.
[15.19.48]

Je vais lire l'extrait du document pertinent, à l'ERN en khmer: 00581229; il n'y a pas de traduction anglaise; l'ERN français est 01308638.

Je vais citer ainsi qu'il suit:

"En juillet 1977 Ta Soem, chef de commune, et An, chef d'unité, ainsi que Prean, un autre chef d'unité, ont organisé un mariage collectif pour sept couples dans… au bureau communal de Angkor Meas, dans le district de Chhuk, province de Kampot. La cérémonie de mariage s'est déroulée comme suit, les sept couples devaient s'asseoir l'un à côté de l'autre <> devant le chef de commune Ta Soem et devant les chefs d'unité An et Prean. Et ensuite chaque couple devaient se lever, se tenir debout devant le chef de la commune pour prendre un engagement, l'engagement de travailler avec ardeur au service du Parti et de l'Angkar et de ne pas trahir l'Angkar, de ne pas se disputer dans la vie conjugale et de s'efforcer de <travailler plus dur encore pour> produire trois tonnes de riz à l'hectare."

[15.22.02]

Le prochain document auquel je fais référence est un formulaire de… d'informations supplémentaires de <la partie civile> Heng Vipheak, qui a été forcée de se marier <dans la province de Kampot>.

C'est le document E3/6145a, l'ERN pertinent en khmer est la page 00580374; en anglais: 01184679.

Je vais lire l'extrait qui suit:

"<Fin> 1978, après la saison des récoltes, j'ai été forcée <> de prononcer des vœux de mariage avec un veuf, Suy Kimtheth, âgé de 30 ans, qui était également <du Peuple> du 17-Avril. J'ai reçu des informations de Chey (phon.) Sok, la fille de ma mère adoptive, et Lay, la nièce de ma mère adoptive, information selon 'laquelle' je devais prendre cet engagement et <> ne <devais> pas m'y soustraire. Ils ont dit, que si j'acceptais de prendre cet engagement, je pourrais vivre dans la coopérative et <n'aurais pas à aller> travailler à l'unité des femmes, et ce serait plus facile pour moi. Dès que j'ai entendu cela je n'ai pas osé refuser même si je ne connaissais pas mon futur mari. Le… ce jour-là, le mariage a été prévu… a été arrangé à 18 heures. Nous étions le seul couple à nous marier à ce <moment>-là. Cette nuit-là, ils <nous ont fait> passer la nuit chez mon mari. Le lendemain, j'ai vu de nombreux mégots de cigarettes à base de feuille de sangkae sous un anacardier, près du mur, et j'ai soudain réalisé que pendant la nuit les miliciens étaient venus nous écouter pour vérifier si nous nous entendions bien ou non. Après avoir pris nos engagements, nous sommes partis effectuer nos tâches respectives." <Le document suivant est…>

[15.25.28]

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez patienter.

La défense de Khieu Samphan, vous avez la parole.

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais corriger la dernière déclaration de Me Pich Ang. En fait, le co-avocat principal <pour les parties civiles> a utilisé le terme "ils <ont forcé>", "they <forced>" en anglais, mais le document fait référence au comité <du village> et non pas <à> "ils". <Cela figure à la première ligne de la première page du document lu par le co-avocat principal pour les parties civiles.>

[15.26.04]

Me PICH ANG:

Merci pour cette correction, l'écriture manuscrite est <> difficile à déchiffrer. <C'est effectivement écrit "comité du village".>

Je vais passer au prochain document, le document E3/6293, qui est "une" demande de constitution de partie civile de Madame Kheng Chheng, qui a été forcée de se marier à Trapeang Chong, dans la province de Pursat.

L'extrait pertinent que je vais lire se trouve à l'ERN en khmer 012530362 à 63; l'ERN en anglais, c'est 01323040 à 41; et en français: 01298030.

Je vais lire l'extrait pertinent ainsi qu'il suit:

"Pendant la saison des pluies, <> fin 1978, moi, Kheng Chheng, ai été affectée aux travaux agricoles au village de Kaoh Touch, commune de Kaoh Touch, district de Kampot, province de Kampot, c'était près de la gare ferroviaire de Kaoh Touch. Pendant que j'y travaillais, j'ai connu un homme, Khorng Doo, qui était un

<cheminot>.

[15.27.57]

En novembre, vers 15 heures, alors que je moissonnais du riz, le chef d'unité Nhork m'a dit de préparer mes affaires car je devais être envoyée dans la province de Pursat le lendemain. Je devais y aller par train. Le lendemain <matin>, je suis allée à la gare ferroviaire de Kaoh Touch, et j'ai rencontré un homme appelé Khorng Doo, qui était un <cheminot>. Il m'a dit que… 'parce que je vous aime, camarade, j'ai proposé à l'Angkar d'arranger notre mariage'. Il m'a demandé si je l'aimais ou si j'étais satisfaite de l'arrangement, et j'ai répondu en disant que mes parents et les membres de ma famille venaient de cette localité. Et, si l'on devait m'envoyer loin d'eux… et je n'ai plus rien dit d'autre. À <8> heures, le train est arrivé, je suis montée à bord du train, j'ai voyagé pendant deux jours et une nuit, jusqu'à ce que j'arrive à la gare ferroviaire de Trapeang Chong, dans la province de Pursat. J'y suis arrivée vers… à 17 heures. Trois jours après mon arrivée, un cadre Khmer rouge que je ne connaissais pas m'a mariée, moi, Kheng Chheng, au camarade Khorng Doo. Nous étions le seul couple à cette cérémonie de mariage.

[15.30.23]

Ce mariage n'a pas été célébré selon les traditions khmères. Il n'y avait pas de chants de noces, il n'y avait pas de moine <bouddhiste>, il n'y avait pas de <> clergé, de parents, de frères et sœurs, ni autres parents, au cours de cette cérémonie,

<ni de cadeaux>. L'arrangement consistait pour les futurs mariés <à> s'asseoir l'un près de l'autre pendant <environ> 30 minutes devant cinq cadres khmers rouges. Par la suite, les futurs mariés devaient dire qu'ils consentaient à être mari et femme. Enfin, les cadres ont dit, 'maintenant que vous êtes mari et femme, vous devez produire des enfants pour l'Angkar pour servir dans la révolution.' Après avoir épousé mon mari, Khorng Doo, j'ai travaillé comme <cheminote>. Un mois plus tard, <> fin décembre 1978, les soldats vietnamiens ont attaqué les Khmers rouges."

[15.32.14]

Une correction concernant les ERN de ce document. <J'étais un peu confus.> Les ERN <en khmer sont 00530362> et 63.

Je passe à la dernière partie civile, document E3/6212, c'est une demande de constitution de partie civile de Madame Nun Yoeun. Elle a été forcée à se marier dans la province de Kandal.

Je donne les ERN, en khmer: 00523436 et 37; en français: 01301220 et 21; il n'y a pas de traduction anglaise.

Je cite:

"En 1976, l'Angkar des Khmers rouges m'a forcée à me marier mais j'ai refusé. À ce moment mon père Nun Heng m'a chuchoté, 'Ma fille, accepte de te marier, autrement, l'Angkar des Khmers rouges risque de t'emmener et de te tuer.' Ayant entendu cela, j'ai accepté ce que voulaient les Khmers rouges, à savoir me marier <> avec <mon deuxième mari,> celui qui est mon mari actuel, Yi Sorn. Quinze jours après mon mariage, le 6 juin 1976,

les Khmers rouges ont envoyé mon mari couper du bambou dans le village de Peam Tuol <(phon.)>, j'ai oublié la commune et le district, c'était dans la province de Kandal. Pour ma part, j'ai été envoyée <dans un village de la commune de Banteay Daek> au district de Kien Svay, province de Kandal."

Voilà. J'aimerais céder la parole à Maître Guiraud, pour qu'elle présente d'autres documents pertinents.

Merci.

[15.35.12]

M. LE PRÉSIDENT:

La co-avocate principale internationale a la parole.

Me GUIRAUD:

Merci, Monsieur le Président.

Bon après-midi à tous.

Je voudrais préciser, comme je le fais d'habitude, que l'ensemble des informations contenues dans les constitutions de partie civile qui ont été citées par mon confrère Ang Pich ont été vérifiées par la Section des co-avocats principaux.

Je vais quant à moi vous présenter des PV d'audition de cinq femmes et deux hommes qui sont tous parties civiles dans le dossier 002.

[15.36.01]

Une première partie de procès-verbaux d'audition concernant le mariage en tant que tel, et enfin trois procès-verbaux d'audition pour attirer l'attention de la Chambre sur les préjudices

spécifiques subis par les parties civiles qui ont été victimes de mariage forcé pendant le Kampuchéa démocratique.

Je voudrais commencer ma présentation de documents par le document E3/9662, qui est un procès-verbal d'audition de la partie civile Theary Keo, qui s'est constituée partie civile dans le dossier numéro 002 par le biais du document <D22/2564>.

Cette partie civile détaille les menaces dont faisaient objet les personnes qui refusaient de se marier. Cette personne, cette partie civile, a été mariée dans le district de Kampong Siem, province de Kampong Cham, en 1977. Elle a été mariée avec un homme du nom de Sok Phon.

Et elle indique ceci à la réponse numéro 30, on lui pose la question suivante:

"Aviez-vous envie de vous marier avec votre conjoint?"

[15.37.59]

Réponse de la partie civile:

"Non, je n'avais pas envie de l'épouser, mais l'Angkar m'a dit ceci:

'Camarade, si vous refusez, vous allez sur un autre chantier.'

Alors, je n'avais pas le choix. Entendant cela, ma mère m'a conseillé d'obéir à l'Angkar car elle avait peur qu'elle ne m'exécute. Dans ce régime, personne n'osait contester et tout le monde devait obéir à l'Angkar."

Une autre partie civile a été entendue, et c'est le document E3/9790, il s'agit de la partie civile Chat Nget, qui s'est

constituée partie civile dans le dossier 002 par le biais du document D22/2152.

Cette partie civile a été mariée dans le district de Bakan, province de Pursat.

Et elle indique ceci à la réponse 92 du PV d'audition:

[15.39.30]

"Si vous voulez parler de viol, j'en ai été victime moi-même une fois. Comme je refusais toujours de me marier, ils ont fini par m'envoyer en amont. Ils ont voulu me violer, mais j'ai réussi à m'en sortir."

Question:

"Pourquoi n'ont-ils pas réussi à vous violer?"

Réponse:

"J'ai dû partir avec la Camarade Rin parce que j'avais refusé de me marier. Ils m'ont tenu les propos suivants: 'Camarade, vous refusez de vous marier, on va être obligé de vous envoyer en amont.' Un milicien nous a effectivement emmenées, moi-même et Camarade Rin, travailler en amont. Quand nous sommes arrivées dans une forêt déserte, le milicien nous a demandé de nous arrêter. Soudain, le gars a saisi la main de Camarade Rin en disant: 'Camarade Rin, venez un peu par ici.' Camarade Rin a suivi le milicien, qui a dû la violer. Trente minutes après, ils sont revenus et j'ai remarqué que Rin a été violée. Ensuite, le milicien m'a demandé de pénétrer dans la forêt avec lui, mais je me suis agenouillée et je l'ai supplié en disant: 'J'ai mes

règles.' À la fin, il a renoncé à me violer."

[15.41.18]

"Qu'est-ce qui vous est arrivé après que vous avez refusé de vous marier?"

Réponse 95:

"Ils m'ont envoyée travailler en amont avec la Camarade Rin."

Réponse 97, lorsqu'on lui pose la question de savoir si finalement elle a été victime d'un mariage forcé, elle indique:

"Oui, ils m'ont forcée à me marier. Au début j'avais refusé, mais plus tard mes amis m'ont suppliée de me laisser faire. J'avais peur pour ma sécurité et celle de mes enfants, et j'ai fini par céder."

Question:

"Ils vous ont forcée à vous marier après avoir tué votre mari?"

[15.42.14]

Réponse:

"Oui, une semaine plus tard, ils m'ont forcée à me marier avec mon mari actuel, un veuf dont la femme avait été exécutée elle aussi."

Je voudrais maintenant lire un extrait du document E3/9786, il s'agit toujours d'un PV d'audition d'une partie civile du dossier 002. Il s'agit de la partie civile Nhanh Mech, qui s'est constituée partie civile par le biais du document 2D22/1518. Et il s'agit ici d'extraits qui permettent de comprendre comment les personnes étaient sanctionnées après le mariage lorsqu'elles

refusaient de consommer le mariage.

Nhanh Mech répond à la question suivante:

"Punissaient-ils les couples d'inconduite morale?"

Réponse 119:

"Oui."

[15.43.44]

Question:

"Comment définissaient-ils les fautes d'inconduite morale?"

Réponse 120:

"Par exemple, ils persécutaient les gens qu'ils avaient mariés et qui ne s'entendaient pas."

Elle décrit ensuite ce qui est arrivé à sa sœur cadette, qui a été mariée en 1977.

Et je me réfère aux questions et réponses 134 et suivantes.

"Comment a réagi l'Angkar par rapport à votre sœur cadette?"

"Ils ont conclu qu'elle était hostile à l'Angkar parce qu'elle refusait de vivre avec son mari désigné par l'Angkar."

Question:

"Mais était-elle obligée de consommer son mariage?"

[15.44.51]

Réponse:

"Elle a refusé de le faire."

Question:

"A-t-elle eu des difficultés après s'être opposée ainsi à l'Angkar?"

Réponse:

"Ils l'ont passée à la rééducation deux ou trois fois, mais elle a persisté dans son refus. Ils l'ont finalement jetée en prison."

Question:

"Où l'ont-ils rééduquée?"

Réponse:

"Dans la coopérative de Khnar."

"Dans quelle prison l'ont-ils enfermée?"

"Dans celle de Trach Kraol."

[15.45.35]

"Combien de temps l'ont-ils détenue à Trach Kraol?"

"Elle a été emprisonnée, puis a disparu jusqu'à présent."

Vanna Sorm est un homme partie civile dans le dossier 002, il s'est constitué par le biais du document D22/2748. Il a été entendu par les enquêteurs - et je me réfère au document E3/9825. Il a été marié en 1978 dans le district de Sangkae, province de Battambang. Et il explique ceci:

Réponse 81:

"J'ai été personnellement concerné par le mariage forcé. Ils ne m'avaient pas prévenu de cet évènement. Ils avaient choisi des gens dans l'unité itinérante et ils les ont fait s'asseoir face à face, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Ils ont marié alors 70 à 80 couples."

Il explique enfin, aux réponses 103 et suivantes, le sort de son cousin Huot qui a refusé de consommer le mariage.

[15.47.19]

"Qu'est-il arrivé à Huot?"

Et je suis à la réponse 104:

"Après le mariage, Huot n'aimait pas sa femme, alors qu'il ne déplaisait pas à sa conjointe. Par la suite, Huot a disparu, mais je ne sais ce qu'il est advenu."

Question:

"Les Khmers rouges ont-ils forcé Huot à se marier en même temps que vous, ou un autre jour?"

Réponse:

"Ils l'ont forcé à se marier le même jour que moi."

"Quand Huot a-t-il disparu?"

"Je ne me souviens pas du mois mais, en 1978, une semaine après le mariage, Huot a disparu."

[15.48.09]

Question:

"Comment avez-vous su que la disparition de Huot était due au fait qu'il n'était pas amoureux de sa femme?"

Réponse 108:

"Il a disparu parce qu'il n'était pas amoureux de sa femme. Nous travaillions dans une même unité et j'ai entendu les petits chefs d'unité se raconter cette histoire. Après le mariage, j'ai entendu Huot dire qu'il ne voulait pas de cette femme comme épouse et qu'il n'avait évidemment pas consommé son mariage, contrairement à l'ordre de l'Angkar."

Je voudrais rapidement présenter quatre documents liés aux préjudices, aux souffrances particulières des parties civiles de ce dossier en lien avec le mariage pendant le régime du Kampuchéa démocratique.

En commençant par Lonn Ly qui est un homme qui est une partie civile du dossier 002. Il s'est constitué par le biais du document D22/3115. Lonn Ly a été entendu par les enquêteurs, document E3/9769. Il était à Bakan. Et il était veuf quand il a été remarié par l'Angkar. Il indique ceci à la réponse 111:

[15.50.12]

Question:

"Avez-vous connu des mariages forcés?"

Réponse:

"J'ai connu une fois, après la mort de ma femme. Le chef d'unité a dit, au mois de mars de l'année 1978: 'On va vous marier.' Le jour venu, j'étais le dernier à arriver. Le chef d'unité commenta: 'Camarade, vous n'êtes pas sûr que votre femme est morte, alors, allez rechercher votre femme pour commencer.' J'ai passé tout un mois à rechercher ma femme. Au mois d'avril, ils m'ont remarié, mais j'étais le seul couple à être concerné ce jour-là. La mariée avait amené sa famille et le chef d'unité m'avait emmené voir ma femme sur son chantier de travail à Chamkar Ou."

Question de l'enquêteur:

"Étiez-vous content de vous marier?"

[15.51.23]

Réponse:

"Non, je n'étais pas content parce que je ne savais pas où et quand ma femme, ma première femme, était morte."

La partie civile, Sopha Chech, dont j'ai déjà parlé, a été entendue - document E3/9831.

Elle a été mariée après l'arrivée des hommes de la zone Sud-Ouest, dans le district de Sangkae, province de Battambang.

Elle indique aux réponses 99 et 100 qu'elle a été mariée avec 83 autres couples en 1978. Et les enquêteurs l'interrogent sur les sentiments qui l'ont animée à l'époque de son mariage - aux réponses et questions 112 et suivantes.

Question:

"Étiez-vous heureuse de vous marier?"

[15.52.44]

Réponse:

"Le mariage ne s'est pas fait dans les règles de la tradition, ce qui faisait que je n'avais rien ressenti du tout."

Question:

"Et votre mari, était-il content? Vous avait-il choisi comme conjointe ou pas?"

Réponse:

"Il n'avait rien dit du tout. Cela étant, un jour il m'a confié ceci: 'Qu'est-ce que cela t'as fait de te marier sans solennité et sans musique?' J'ai alors répondu: 'Je n'ai rien ressenti du

tout, c'était un peu fou, quoi.'
Mon mari, plus tard, devait me dire qu'il ignorait tout le jour du mariage et qu'il n'était pas content."
Keo Theary qui a été mariée en 1977 dans le district de Kampong Siem, province de Kampong Cham, a été entendue par les enquêteurs - E3/9662 - sur ce qu'elle a ressenti elle aussi lorsqu'elle a été mariée.
Et elle indique, en réponse 22, à la question suivante:
[15.54.17]
"Comment imaginiez-vous votre mariage une fois que vous étiez grande?"
Réponse:
"Avant l'avènement du régime khmer rouge, d'habitude, au Cambodge, c'était les parents qui couplaient les enfants. Ce n'était plus le cas sous les Khmers rouges, qui décidaient de tout. Avant que je ne me marie, un homme a demandé ma main à mes parents et à l'Angkar. Le jour du mariage, cet homme a pleuré parce qu'on l'a marié avec une autre fille. Il s'appelait Tri et je ne le connaissais pas quand il a demandé ma main. Ma mère m'a questionnée à ce sujet, mais j'ai refusé."
Question:
"Auriez-vous été heureuse d'un mariage organisé par vos parents s'il n'y avait pas eu de régime khmer rouge?"
[15.55.29]
Réponse:

"Oui."

Question:

"Qu'a répondu votre mère quand Tri a demandé votre main?"

Réponse:

"Elle a dit que cela relevait de la compétence de l'Angkar. S'il n'y avait pas eu de régime khmer rouge, elle aurait dit: 'Cela dépendra de ma fille.' Elle ne me forcerait pas à me marier avec cet homme si je ne voulais pas."

Question:

"Mais qui a décidé qu'il ne pouvait pas vous épouser?"

[15.56.07]

Réponse:

"C'était la Camarade Thi, mon chef d'unité, qui est venue dire à ma famille que la Camarade Rom n'était pas d'accord pour qu'il m'épouse. Elle a révélé que la Camarade Rom avait prévu de me marier à Sok Phon. Et elle a donc marié Tri avec quelqu'un d'autre, sans toutefois expliquer pourquoi je ne devais pas épouser Tri."

Et enfin, et ce sera ma dernière lecture, un PV d'audition en anglais - à l'intention des interprètes.

Il s'agit de la partie civile Sokhan Khet. C'est une dame qui s'est constituée partie civile par le biais du document D22/1261, qui a été mariée en 1978, peu avant que les Vietnamiens arrivent. Et elle a été mariée avec un homme qui avait 19 ans de plus qu'elle et qui était aveugle. Elle s'est mariée au bureau de la

milice et elle indique ceci - encore une fois sur ce qu'elle a ressenti lors de son mariage. Et donc je vais citer quelques réponses en anglais, en commençant aux questions-réponses numéro 83.

(Début de l'interprétation en anglais)

[15.57.59]

Question:

"Qu'avez-vous ressenti à l'époque?"

Et la réponse:

"J'ai éprouvé du regret car je ne pouvais pas avoir une cérémonie idoine, conforme à notre tradition."

La question:

"Avez-vous pleuré?"

La réponse:

"Au fond de moi, je me suis sentie très contrariée, j'ai aussi pleuré en secret, mais je ne laissais personne voir que je pleurais."

Question:

"Aurait-il été dangereux de montrer que vous étiez contrariée et de laisser autrui vous voir pleurer?"

[15.58.47]

Réponse:

"Oui, assurément."

Question:

"Après la chute du régime khmer rouge, avez-vous eu l'occasion de

demander à vous séparer de votre mari?"

Réponse:

"Je n'ai pas voulu me séparer."

Question:

"Pourquoi pas?"

Réponse:

"Parce qu'il vivait aussi dans ce village. En plus de cela, je n'avais aucun parent sur qui compter."

[15.59.26]

Question:

"Quand vous dites que c'est parce qu'il vivait aussi dans ce village, qu'entendez-vous par là? Veuillez expliquer."

Réponse:

"Je ne voulais pas avoir deux ou trois maris. En bref, je ne voulais pas me remarier."

(Fin de l'interprétation en anglais)

J'en ai terminé, Monsieur le Président, madame et messieurs le Tribunal. En précisant que nous avons présenté aujourd'hui un nombre restreint de constitutions de parties civiles ou de PV d'audition, dans la mesure où nous sommes en train de vérifier des informations concernant des parties civiles que nous souhaiterions proposer pour l'audience sur l'impact des crimes. Donc, nous avons préféré aujourd'hui vous présenter un nombre limité de documents, pour nous réserver la possibilité de vous présenter les parties civiles les plus significatives lors de

l'audience sur l'impact des crimes.

Je vous remercie de votre attention et j'en ai terminé, Monsieur le Président.

[16.00.49]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci <aux> co-avocats principaux pour les parties civiles. Le moment est venu pour nous de lever l'audience. La Chambre reprendra les débats jeudi 8 septembre 2016 à 9 heures.

Il n'y aura pas d'audience demain car la Chambre consacrera cette journée aux équipes de la défense, pour préparer leurs réponses à la présentation des documents clés des co-procureurs et des co-avocats principaux pour les parties civiles.

Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan et Nuon Chea au centre de détention des CETC et veuillez les ramener pour l'audience du jeudi 8 septembre 2016 <avant 9 heures>.

L'audience est levée.

(Levée de l'audience: 16h01)